

COMMISSION VIE SOCIALE, ÉDUCATION, SPORTS, SÉCURITÉ, DIALOGUE CITOYEN

Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEUR
1	Lancement d'une procédure adaptée relative à des prestations de médiation - Approbation	M. TALLEDEC
2	Prévention de la délinquance - Actions financées par la Ville - Subventions - Approbation	M. FLORIN-CAMAGNA
3	Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant - Approbation	Mme ESSASSI
4	Avis préalable de l'autorité organisatrice sur les projets d'EAJE de droit privé - Approbation	Mme ESSASSI
5	Fédération des Crèches associatives de Loire Atlantique - Convention - Subvention - Approbation	Mme ESSASSI
6	Politique publique "Bien grandir à Nantes", volet "familles et parentalité" - Répartition de subventions - Convention - Approbation	Mme ESSASSI
7	ACCOORD - Accueils de loisirs et séjours de vacances - Délégation de Service Public - Rapport du délégataire de service public pour 2025 - Avenant n°2 au contrat pour 2025-2028 - Approbation.	Mme JAMES
8	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre - Approbation	Mme JAMES
9	Convention de coopération et de fonctionnement d'une unité d'enseignement externalisée déterminant les conditions d'accueil d'élèves de l'IME "Pôle Nantais" association ADAPEILA au sein de l'école primaire Joséphine Baker - Approbation	Mme JAMES
10	Appel à créativité "Lieux à réinventer" - Subventions - Approbation	M. GAUTRAULT
12	Engagement citoyen et vie associative - 2ème répartition de subventions - Avenants - Approbation	M. BOUTHOLEAU
13	Politique jeunesse - Troisième répartition de subventions - Conventions - Avenants - Approbation	M. MARY
14	Sports - Deuxième répartition de subventions - Conventions et avenants - Approbation	Mme LANGLOIS
15	Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Attribution de subventions à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) et La Belle Cordée Nantaise - Approbation	M. MARY
16	Plan Communal de Sauvegarde - Présentation	M. TALLEDEC

Projet de délibération n°1

Conseil municipal du 19 juin 2026

Lancement d'une procédure adaptée relative à des prestations de médiation - Approbation

*Monsieur Denis TALLEDEC, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nantes conduit une politique de prévention de la délinquance, fondée sur la proximité, la présence humaine, le partenariat et l'accompagnement des habitants. Cette politique publique repose sur la conviction que la sécurité et la tranquillité publique nécessitent à la fois des réponses de prévention, de médiation, de régulation et d'accompagnement social.

La prévention de la délinquance est pilotée par la Ville. Les 17 agents de la mission Prévention, organisés en binômes par quartier, assurent le repérage des problématiques, conduisent des actions de prévention sociale, individuelles ou collectives, animent les partenariats et répondent aux habitants concernés. En complément, 36 médiateurs, présents sur l'espace public de 15h à 22h, réalisent des suivis individuels, participent à la résolution de conflits de voisinage, contribuent à la régulation de l'espace public et interviennent également dans des actions collectives de prévention sociale.

D'autres services municipaux sont mobilisés, notamment la police municipale, le Centre de supervision urbain (chargé de la vidéoprotection) et le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que les directions de la politique de la ville, des quartiers, de l'éducation, de la vie associative, de la jeunesse, de la santé, des sports et le CCAS. La mobilisation coordonnée de ces expertises internes est indispensable pour comprendre les problématiques dans leurs dimensions territoriales et pour construire des réponses adaptées aux besoins des habitants de l'ensemble du territoire nantais.

Cette action s'inscrit par ailleurs dans un partenariat étroit avec les services de l'État (police nationale, parquet, Préfecture), la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Éducation nationale (avec notamment des interventions de médiation en milieu scolaire) ainsi qu'avec les acteurs de terrain. Les éducateurs de l'Association départementale de prévention spécialisée, les bailleurs sociaux, dont Nantes Métropole Habitat, et de nombreuses associations locales, qu'ils interviennent de manière généraliste ou thématique (insertion, prévention des conduites à risque, accès aux droits), contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette politique publique.

La Ville de Nantes s'est engagée de longue date dans la prévention de la délinquance. Depuis 2010, elle assume pleinement son rôle de coordinatrice en la matière, et a encore accentué ses dernières années son investissement notamment dans le champ de la prévention secondaire (thématiques et publics ciblés) et tertiaire (prévention de la récidive) en créant la fonction de coordonnateur de prévention en 2019 (6 professionnels) destinée à développer les actions collectives de prévention (collèges, écoles, Maisons de Quartiers, etc.) et à coordonner des Suivis Individuels de jeunes en risque de bascule dans la délinquance en s'appuyant sur les partenaires institutionnels (ASE, PJJ, SPIP, Directions municipales autant que sur les acteurs des territoires.

Comme elle s'y était engagée à travers le Contrat de Sécurité Intégré signé en 2020 avec l'Etat, la Ville a mis en place fin 2022 une Commission d'Alerte et de Soutien des Familles (CASF) présidée par l' élu délégué à la prévention, venant renforcer et institutionnaliser la pratique déjà éprouvée des convocations. La signature d'un protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre avec le Parquet du Tribunal judiciaire de Nantes a permis d'élargir les possibilités d'application de cette mesure. A travers cette convocation, la commission a pour vocation de faire prendre conscience au jeune des conséquences de ses actes, pour la ou les victimes comme pour lui-même, à rappeler au jeune comme à ses parents les responsabilités et les risques encourus tant dans le champ réglementaire qu'au plan civil ou pénal et de convenir d'un

accompagnement par le coordonnateur de prévention.

Devant la précocité des passages à l'acte délinquant et l'attractivité du narcotrafic auprès des jeunes fragilisés, la Ville a mis en place en 2025 le projet Limits avec le soutien de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives et la préfecture, sur le quartier du Breil destiné à prévenir l'entrée dans le trafic de stupéfiants. Un réseau de professionnels a ainsi été constitué pour faire remonter les inquiétudes concernant certains adolescents. Des actions spécifiques ont également été mises en place pour mobiliser les professionnels face à ces situations, notamment lorsque des phénomènes de groupes accentuent l'escalade vers des comportements délinquants.

De nombreux dispositifs sont aussi déployés en milieu scolaire, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, ceux de l'État et la Ville. Parallèlement, une offre diversifiée d'activités, de loisirs éducatifs et sportifs, et d'animations pour les jeunes est proposée dans les quartiers afin de renforcer le vivre-ensemble et la citoyenneté. De manière globale, les politiques Enfance, Éducation et Jeunesse contribuent à tisser du lien social et à prévenir les dérives, en lien avec les actions pour la Santé et les Solidarités.

La stratégie municipale de prévention, sécurité et tranquillité publique s'inscrit en effet dans un périmètre plus large que cette seule politique publique en incluant l'ensemble des champs d'intervention de la Ville et de la Métropole permettant d'appréhender ces enjeux dans toute leur complexité et de répondre aux problématiques sous-jacentes aux questions de sécurité : santé, solidarité, emploi, éducation, soutien à la parentalité, espaces publics, culture, sport et égalité notamment.

Des évolutions locales et nationales impactent aujourd'hui les modalités de définition et de mise en œuvre de cette politique publique, aussi, la Ville a engagé une démarche globale d'évaluation de sa politique publique de prévention de la délinquance. Le contexte social marqué à Nantes comme ailleurs par l'augmentation de la précarité, l'identification des problématiques croissantes de santé mentale, la jeunesse des auteurs d'atteintes à la tranquillité publique, les enjeux croissants d'accompagnement à la parentalité, apparaissent comme des facteurs prégnants de vulnérabilité pouvant augmenter les risques de basculement dans la délinquance.

En outre, les violences liées au narcotrafic qui touchent certains quartiers de Nantes comme d'autres grandes villes rendent nécessaire d'interroger l'adaptation des actions de prévention de la délinquance, en particulier celles visant à empêcher l'entrée dans des parcours délinquants de publics de plus en plus jeunes.

Au regard de ces enjeux, la Ville a décidé d'évaluer sa politique publique dans son ensemble afin de l'actualiser et de redéfinir ses orientations pour les dix prochaines années. Cette démarche permettra notamment d'éclairer les choix futurs relatifs à l'organisation de la mission Prévention ainsi qu'aux contours des dispositifs de médiation sociale.

Cette évaluation, conduite avec l'appui d'un prestataire spécialisé, associera élus, partenaires institutionnels, professionnels de terrain et habitants. Elle se déroulera entre juin et novembre 2026. Toutefois, l'actuel marché de médiation arrivant à échéance au 31 décembre 2026, la Ville doit engager dès à présent la procédure de renouvellement afin de garantir la continuité du service public de médiation sociale dans les quartiers.

Le calendrier de consultation retenu permettra d'intégrer les premiers enseignements de l'évaluation, attendus à la mi-septembre, avant l'attribution du futur marché applicable à compter du 1er janvier 2027. Le lancement de cette procédure n'anticipe donc pas les conclusions de l'évaluation. Il permet au contraire d'assurer la continuité du dispositif tout en laissant la possibilité d'en faire évoluer les orientations, les missions et les modalités d'intervention à la lumière des travaux engagés.

A ce titre, Le nouveau cahier des charges confirme l'inscription du dispositif « Médiateurs de Quartier Nantes » dans la politique de tranquillité publique et de prévention sociale de la délinquance, en complémentarité d'autres outils comme la Maison de la Tranquillité Publique, l'îlotage de proximité de la police municipale et un périmètre étendu de vidéoprotection. Le dispositif de médiation est un contributeur essentiel de cette politique publique et du continuum de Prévention, par sa présence en hyper proximité (espace public, écoles, collèges, équipements) sa fonction de régulation de tension et de repérage des fragilités.

Le cahier des charges rappellera les quatre missions dévolues au dispositif :

1/ La mission de présence de proximité s'exercera auprès de l'ensemble des habitants et usagers. Elle consistera à : présence visible, active et régulière sur les espaces publics, les équipements, etc.

Aller-vers, susciter le dialogue et l'expression, créer du lien avec l'ensemble des publics, en portant une attention particulière à « ceux que l'on ne voit pas »,

Informers et orienter vers l'offre de droit commun, en faciliter l'accès et la compréhension en particulier pour des publics éloignés des institutions.

2/ La mission d'intervention s'exercera sur saisine de la Ville, des bailleurs, des habitants, des partenaires ou sur auto-saisine du dispositif. Elle consistera à réguler les comportements gênants par le rappel des règles de cohabitation, des règlements ou des lois, assurer une présence rassurante ou dissuasive sur les temps et lieux d'affluence (Évènements festifs, sorties d'établissements scolaires...)

Proposer une médiation sur des situations de conflit individuel ou collectif.

3/ la mission de prévention sociale consistera à intégrer, développer ou animer des actions de prévention de la délinquance portées par la mission prévention de la Ville de Nantes, sous son contrôle, et en particulier : Dans le cadre de la veille, de l'alerte et du soutien aux jeunes exposés à la délinquance et à leur famille : contribution au processus de suivi individuel piloté par le coordonnateur de prévention (convocations des familles par la Ville, orientation vers le Centre de Loisirs Jeunesse de la police nationale, aide à l'inscription dans les offres locales de loisirs/sports/culture, médiation/soutien à la parentalité...) En matière d'insertion socio-professionnelle, par la maîtrise des dispositifs et des acteurs locaux soutenus par la Mission Prévention, permettant l'orientation des jeunes les plus éloignés des institutions, En lien avec les médiateurs à l'école (9 collèges dotés d'un MAE), par l'animation d'actions de prévention et de sensibilisation, par une participation aux actions de prévention des conduites routières à risque, organisées dans les quartiers, et au quotidien, par la régulation des comportements dangereux des jeunes sur les voies de circulation.

4/ La Mission d'information, d'analyse et de préconisation : informer régulièrement les commanditaires du dispositif, du climat, du niveau de cohabitation observé et des sujets de tranquillité publique repérés, par un reporting hebdomadaire structuré, et un reporting spécifique sur des épisodes de tensions.

Le dispositif de médiation s'appuie sur des équipes territorialisées et compte 36 professionnels.

Leurs missions s'articulent autour d'une intervention en hyper proximité (espace public, structures, écoles, etc.) du mardi au samedi de 14h à 22h00 et s'appuie sur un ancrage dans les territoires, notamment avec les services de la collectivité et les associations partenaires.

En outre, le nouveau marché intégrera un lot complémentaire destiné à la mise en œuvre d'un dispositif de médiation et de conciliation nocturne sur le périmètre du Parc des Chantiers, venant répondre au besoin de tranquillité et de sécurité en contexte festif., en adéquation avec les orientations de la politique publique « Ville La nuit ». Les noctambules peuvent générer des nuisances pour les riverains, se mettre en risque (chute en Loire, escalade des grues, etc...) ou être repérés comme vulnérables par des personnes mal intentionnées.

Aussi, ce lot de médiation nocturne sur le périmètre du Parc des Chantiers poursuivra-t-il les objectifs suivants :

- Mission active de médiation nocturne et de conciliation
 - Protéger les riverains des gênes occasionnées par les noctambules
 - Assurer la quiétude des usagers arpentant le site
 - Relais au secours extérieurs ou sur site, compétents lors des situations à risque
- Mission passive de veille
 - Assurer une veille constante du site : Repérage des individus potentiellement mal intentionnés / accompagnement des personnes désorientées ou isolées vers les services appropriés
 - Dissuader les passages à l'acte / aller à la rencontre des personnes, prévenir par le dialogue en encourageant à changer de comportement

Horaires : chaque nuit de jeudi à dimanche, de 22h00 à 06h00 ; 52 semaines / an, jours fériés inclus. Effectif : 2 binômes de professionnels, coordonnés par un responsable

Conformément à l'article R2123-1 3° du code de la commande publique, il vous est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le lancement de la procédure ci-dessus-décrite, et décomposé en deux lots :

- lot 1 : prestation de services de médiation pour le dispositif Médiateurs de quartier Nantes
- lot 2 : prestation de services de médiation et de conciliation nocturne sur le périmètre du Parc des

Chantiers.

Le Conseil délibère et,

1. autorise le lancement de la procédure adaptée relative à des prestations de médiation pour la Ville de Nantes et le CCAS ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Projet de délibération n°2

Conseil municipal du 19 juin 2026

Prévention de la délinquance - Actions financées par la Ville - Subventions - Approbation

Monsieur Gaspard FLORIN-CAMAGNA, Conseiller municipal
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1. Cap Formation

Le chantier « Challenge », porté par l'association Cap Formation répond à la préoccupation des missions locales et des acteurs sociaux, souvent démunis face à des jeunes n'ayant pas accès aux actions d'insertion ou de formation classiques. Les raisons trouvent leurs origines dans des échecs récurrents, une errance, une entrée dans la délinquance, une toxico-dépendance ou des ruptures familiales. Pour ces jeunes, Cap Formation propose :

- un encadrement éducatif et un accompagnement permettant de développer la notion d'identité et de responsabilité face à l'emploi et à la vie sociale ;
- la réalisation d'un projet commun, « Le Challenge », défini et porté par le groupe de la préparation à la réalisation ;
- des entretiens permettant aux jeunes de s'inscrire dans un processus d'accompagnement individuel régulier, en acceptant les règles, les contraintes et les exigences dans un rapport d'engagement, d'intérêt et de réciprocité.

Une convention entre la Ville de Nantes et l'association Cap Formation, a été approuvée par le Conseil municipal du 8 décembre 2023 (délibération n°22) pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 30 000 €. Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire 18.10 65748 du programme 24F au budget primitif 2026.

Politique publique	Bénéficiaire	Montant demandé	Montant proposé au vote	Historique des subventions	
				2024	2025
Prévention de la délinquance	Cap Formation	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

2. Permis de construire

L'Association « Permis de Construire » (PDC) présente sur la Ville de Nantes depuis 2010 et œuvrant en faveur de la prévention de la récidive, accompagne des personnes placées ou passées sous main de justice, et dont de nombreux freins (judiciaires, médicaux, professionnels) bloquent l'intégration. L'association met en œuvre un parcours, « Se bâtir, Ensemble » dont l'objectif est d'amener chaque personne accompagnée à réaliser son projet de vie, en prenant appui sur ses aspirations, capacités et talents. PDC accompagne ces publics dans le but d'atteindre une autonomie et une responsabilité sociale à travers différents domaines : social, psychologique, professionnel. Permis de Construire organise son parcours sur 4 piliers fondamentaux : Bien Faire, Bien Vivre, Bien-être psychologique, Bien-être Corporel.

Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 10 000 €. Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire 18.10 65748 du programme 24F au budget primitif 2026.

Politique publique	Bénéficiaire	Montant demandé	Montant proposé au vote	Historique des subventions	
				2025	2024
Prévention de la délinquance	Permis de construire	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

3. Nitramenco

Nitramenco est une association implantée à Nantes depuis 2013 qui propose des interventions théâtrales et audiovisuelles à destination de divers publics vulnérables (jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, isolées, sous-main de justice, en situation de migration...). L'objectif des interventions est d'accompagner ces personnes pour leur permettre de développer leurs compétences et leurs opportunités sur le plan professionnel comme relationnel au soutien de leur émancipation, de leur estime de soi et de leur confiance personnelle.

Depuis 2022, la Ville travaille en étroite collaboration avec l'association pour déployer le projet « Prendre de la Hauteur », destiné à prévenir le décrochage scolaire des élèves en remobilisant des collégiens identifiés comme absentéistes, en situation de décrochage scolaire ou rencontrant des difficultés à se conformer au cadre scolaire (incivilités, rapport conflictuel à l'autorité, relations compliquées voire tendues avec les enseignants ou avec d'autres élèves...) dans les collèges de secteur du quartier des Dervallières. Initié en lien avec l'équipe de direction et pédagogique de l'ancien collège Rosa Parks, le partenariat s'est ensuite poursuivi au sein du collège de la Durantière. Et il est mis en œuvre cette année au sein du nouveau collège de secteur de Nantes Centre, Floreska Guépin.

Ce projet s'adresse aux élèves repérés comme particulièrement vulnérables par l'équipe pédagogique soit par petit groupe soit par classe entière. Il se déroule par sessions de plusieurs demi-journées permettant aux élèves notamment, de renforcer leurs compétences et habilités sociales dans la recherche de leurs stages, de la préparation de leur oral du brevet, de manière individualisée et personnalisée. Le projet se poursuit par la création collective d'un court-métrage avec les adolescents. Ces derniers sont mobilisés à toutes les étapes de la création : choix de la thématique, élaboration du scénario, réalisation, montage...). A l'issue de cette session, un temps de présentation du projet au sein de l'établissement scolaire en présence des parents est organisé pour valoriser les élèves mobilisés.

Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 2 000 €. Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire 18.10 65748 du programme 24F au budget primitif 2026.

Politique publique	Bénéficiaire	Montant demandé	Montant proposé au vote	Historique des subventions	
				2025	2024
Prévention de la délinquance	Nitramenco	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000 €	2 000 €

4. Médiation en milieu scolaire

La Ville de Nantes participe à la gouvernance et au financement du dispositif « médiateur à l'école » via les contrats Adultes Relais. Ce dispositif est déployé dans 9 collèges nantais (Sophie Germain, Durantière, Debussy, Stendhal, La Noë-Lambert, Rutigliano, Nantes Centre, Gaston Serpette et Victor Hugo) et, pour chacun d'eux, sur deux écoles élémentaires de rattachement. Les médiateurs à l'école préviennent durablement les comportements inciviques ou violents, à l'intérieur comme à proximité des établissements scolaires et renouent le lien avec les familles les plus éloignées de l'institution, afin de les mobiliser dans la prévention de la rupture scolaire. Les Médiateurs à l'École inscrivent l'éducation à la citoyenneté dans l'ensemble des espaces de vie des enfants et des jeunes.

Conformément à la convention-cadre du dispositif médiateurs à l'école, approuvée lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2024, les neuf postes portés par l'association OPTIMA seront financés par la Ville à hauteur de 4 967 € par poste, soit un total de 44 703 €

Les crédits correspondants à ces actions ont d'ores et déjà été individualisés sur la ligne 18,10, 65748, 24F du budget primitif 2026

Politique publique	Bénéficiaire	Montant demandé	Montant proposé au vote	Historique des subventions	
				2025	2024

Prévention de la délinquance	Optima	44 703,00 €	44 703,00 €	44 703,00 €	44 703,00 €
------------------------------	--------	-------------	-------------	-------------	-------------

5. Association Atelier Bricolage des Dervallières (ABD)

L'association Atelier Bricolage des Dervallières (ABD) est une association ressource de l'économie sociale et solidaire créée en 1990 sur le quartier des Dervallières.

A travers différentes activités, elle a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier. L'association gère la Boutique des Dervallières qui est une ressourcerie, recyclerie, friperie située 40 boulevard Jean Ingres. Elle propose des chantiers participatifs et solidaires qui permettent aux habitants d'améliorer leur logement.

Elle dispose également d'un lieu de médiation sociale, le Labo situé 14 rue Jacques Callot, au pied du building Watteau. Ce lieu ressource ouvert depuis février 2020 est animé par un médiateur social qui accueille les habitants et leur propose différentes activités ou temps conviviaux pour se rencontrer, échanger, partager. Tous les jeudis après-midi, se déroulent notamment dans ce lieu les Apéros du Labo auxquels la coordinatrice de la Mission Prévention et les médiateurs de quartier participent régulièrement. A travers ces présences, il s'agit notamment d'aller à la rencontre des habitants, de les informer sur les ressources et animations du quartier, notamment celles à destination des jeunes qui peuvent être présents sur l'espace public. La localisation de ce lieu d'accueil présente de réels enjeux sur le volet prévention / tranquillité publique puisque le secteur est fortement impacté par différentes problématiques (trafic de stupéfiants avec vente et consommation par injection, occupation des halls, rassemblements devant les immeubles, consommation d'alcool sur l'espace public par des publics vulnérables...).

Il est proposé de soutenir l'association ABD à hauteur de 1 500 €. Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire 18.10 65748 du programme 24F au budget primitif 2026.

Politique publique	Bénéficiaire	Montant demandé	Montant proposé au vote	Historique des subventions	
				2025	2024
Prévention de la délinquance	Atelier Bricolage des Dervallières	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

6. Céméa CTJ +

La Coopérative Jeunesse de Territoire (CJT) est un dispositif destiné aux jeunes de 16 à 20 ans. Ces derniers sont encadrés par des animateurs pour effectuer un travail rémunéré (petits travaux, aide aux événements, etc.) à destination des entreprises et collectivités. La CJT permet aux jeunes de faire de nouvelles rencontres et d'élargir leur réseau, de vivre une expérience collective enrichissante, de développer des compétences concrètes (gestion, organisation, communication, travail d'équipe) et de financer leurs projets.

Le soutien financier de la Ville de Nantes contribuera à permettre la poursuite d'une CJT Plus. Celle-ci prolonge et amplifie la CJT déjà en place. Ce projet a pour objectif de répondre aux besoins d'insertion et de valorisation des jeunes, notamment ceux éloignés des parcours scolaires ou professionnels, au travers de 3 phases :

- Une CJT estivale, conservant le format coopératif déjà en place, avec une animation centrée sur l'implication des jeunes.
- Des actions à l'année (mercredis, samedis, vacances) destinées à valoriser le quartier, avec une approche "Prendre soin de son quartier", centrée sur le Clos Toreau.
- Un accompagnement renforcé en septembre-octobre pour les jeunes sans solution scolaire ou professionnelle : chantiers, ateliers, formations, accompagnement individuel.

La CJT Plus peut répondre à des réalités concrètes des territoires concernés (Précarité économique, isolement social, difficultés d'insertion, faible accès à l'emploi, surtout pour les mineurs, tensions avec les institutions, prévenir le basculement vers la délinquance (certains jeunes peuvent être tentés de gagner de l'argent illégalement pour satisfaire leurs besoins vitaux, financer des projets..)

Le dispositif cible un public mixte d'une cinquantaine de jeunes de 16 à 25 ans et associe les partenaires du territoire.

Il est proposé d'apporter le soutien financier de la Ville à hauteur de 2000 € pour l'année 2026.

Les crédits correspondants à ces actions ont d'ores et déjà été individualisés sur la ligne 18,10, 65748, 24F du budget primitif 2026.

Politique publique	Bénéficiaire	Montant demandé	Montant proposé au vote	Historique des subventions	
				2025	2024
Prévention de la délinquance	CEMEA CTJ+	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €	2 000 €

7. Wake Up Café

L'association participe à la réinsertion des personnes sortantes de prison sur le département de Loire-Atlantique. Pour ce faire, un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives et professionnelles ainsi que des ateliers collectifs sont proposés. L'accompagnement est global et cherche à lever les freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle. Un partenariat resserré avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Prévention) favorise le lien et les orientations vers l'association.

Wake up Café a la volonté de développer son partenariat avec les institutions et, notamment, la Ville de Nantes. Elle compte aussi renforcer la collaboration avec les associations de terrain susceptibles de toucher son public cible.

Des premières actions en proximité ont été réalisées. Le 26 février, une visite d'acculturation avec des acteurs de Nantes Est a été initiée au sein des locaux de wake up café. Le 29 avril, une action « clean walk » à la Halvêque a été réalisé avec la participation de wakeurs, d'habitants et d'acteurs du quartier.

De janvier à juin 2025, 98 orientations (hausse de 30 % par rapport à 2024). 66 personnes ont été rencontrées parmi elles 31 personnes ont été accompagnées depuis janvier 2025. On compte 29 hommes et 2 femmes. 13 multirécidivistes. 18 nouveaux nantais sur le territoire. 13 n'ayant jamais travaillé. 48 % des orientations sont faites par le SPIP (53,25 % en 2024). Il y a eu 31 nouveaux wakeurs de janvier à juin 2025 alors qu'il y en avait eu 26 en 2024. 8 ont bénéficié d'un TIG pédagogique et 1 dans le cadre d'un TIG classique. 6 des bénéficiaires ont été orientés sur un parcours de mobilité (3 wakeurs sont inscrits au code, 2 ont obtenu le code et 1 a obtenu le permis obtenus en 2025).

Pour rappel, l'association est financée par la ville de Nantes depuis l'année 2022. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 10 000 € pour l'exercice 2026.

Les crédits correspondants à ces actions ont d'ores et déjà été individualisés sur la ligne 18,10, 65748, 24F du budget primitif 2026.

Politique publique	Bénéficiaire	Montant demandé au titre de la présente délibération	Montant proposé au vote	Historique des subventions	
				2025	2024
Prévention de la délinquance	Wake Up Café	10 000,00 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le versement des subventions présentées ci-dessus pour un montant global de 99 203 € ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de délibération n°3

Conseil municipal du 19 juin 2026

Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant - Approbation

*Madame Radia ESSASSI, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La gestion des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de notre collectivité s'appuie sur un cadre réglementaire, visant à garantir la sécurité, l'équité et la qualité de l'accueil. Ce cadre repose sur deux documents stratégiques et obligatoires :

- le Projet Éducatif (article L. 214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) : récemment finalisé, ce document intègre désormais les critères et indicateurs du Référentiel National de Qualité des EAJE publié en 2025 au niveau national et permet de valider nos pratiques au regard des exigences nationales en matière d'éveil, de santé, de sécurité et d'aménagement des espaces, garantissant ainsi un haut niveau de service aux familles nantaises accueillies au sein de nos établissements.
- le Règlement de Fonctionnement (articles R. 2324-29 et R. 2324-30 du Code de la Santé Publique) : document contractuel obligatoire, il définit les modalités administratives et les obligations réciproques entre la structure et les parents.

Dans un souci d'égalité devant le service public, les 22 EAJE de la Ville de Nantes disposent d'un règlement de fonctionnement unique et homogène. Celui-ci a été refondu en 2023 ; à la suite de nombreuses dispositions légales nouvelles (réglementation NORMA) et à l'évolution des conditions d'admission des enfants. Depuis, il est procédé à une mise à jour annuelle du document. Les nouvelles dispositions sont mises en application pour la rentrée scolaire suivante.

Les modifications présentées prennent en compte le souci de facilitation des démarches pour les familles, des mesures suite aux contrôles de la CAF et précisent certaines dispositions :

- simplification du parcours administratif de parents (ex : justificatifs de situation emploi, familiale) pour faciliter les relations avec les structures ;
- prise en compte des besoins d'accueil des familles et de leurs contraintes du quotidien (horaire, préavis de prévenance, etc) ;
- réponse aux exigences administratives de la CAF.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements de l'accueil du jeune enfant joint en annexe, applicable au 1^{er} septembre 2026, et prenant en compte les modifications exposées ci-dessus. Les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026 (cf. annexe) ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de délibération n°4

Conseil municipal du 19 juin 2026

Avis préalable de l'autorité organisatrice sur les projets d'EAJE de droit privé - Approbation

*Madame Radia ESSASSI, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La mise en place du Service public de la Petite Enfance a conduit le législateur à modifier les conditions d'autorisation de l'implantation des établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE).

L'article 18 de la loi du 18 décembre 2023 dispose ainsi qu'au 1er janvier 2025, « Le projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans fait l'objet, préalablement à la demande d'autorisation au président du conseil départemental, d'un avis favorable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant compétente (...). L'avis est rendu au regard des besoins recensés sur son territoire ».

A ce titre, depuis le 1er janvier 2025, la Ville de Nantes est autorité organisatrice de ce service public sur son territoire, tous modes d'accueil confondus.

4 projets sont présentés ci-après, pour avis préalable du Conseil municipal.

Extension de la crèche Une Souris Verte 1 (+ 3 places), Rue Bisson à Nantes

L'association Une Souris Verte, dont M.Jean-Emmanuel RODOCANACHI (groupe Les Petits Chaperons Rouges) est le président et dont le siège social est situé au 7 rue Touzet Gaillard à Saint-Ouen (93) a sollicité la Ville de Nantes afin de recueillir un avis préalable relatif à son projet d'extension et de rénovation de sa crèche située au 13ter et 15 rue Bisson, 44 100 Nantes, portant la crèche de 30 à 33 places. L'établissement doit réouvrir en septembre 2026.

Il est précisé que l'EAJE fonctionne sous le régime de la Prestation de service unique d'accueil du jeune enfant, selon le barème de la CAF, à l'égal de ce qui se pratique pour les crèches associatives ou municipales.

Il est présenté un projet d'accueil, un projet éducatif et un projet social et de développement durable.

Le projet ne comportant pas d'enjeux significatifs en termes d'augmentation de l'offre de service sur le quartier Ouest-Centre-Ville, au regard des besoins recensés sur ce territoire, notamment lors de la dernière commission d'attribution des places en crèches du guichet unique d'avril 2026 qui a comptabilisé 76 attributions pour 795 demandes pour des crèches municipales, la Ville entérine la demande d'avis favorable du porteur de projet concernant l'extension de la crèche de la Souris verte au 13ter et 15 rue Bisson, à Nantes.

Il est rappelé la nécessité de faire connaître, par le porteur, le projet aux services de la PMI et à ceux de la CAF dans les meilleurs délais. L'avis ainsi délivré l'est pour une durée de 24 mois et il n'emporte aucune priorité sur les autorisations du droit des sols (urbanisme) auxquelles tout projet doit se conformer.

Relocalisation de la crèche Les Petits Pirates (CHU), Boulevard Gustave Roch à Nantes

Le Centre hospitalier universitaire de Nantes (CHU), dont Philippe EL SAÏR est le directeur général, et dont

le siège est situé au 5, allée de l'Île Gloriette à Nantes, souhaite déménager sa crèche de 50 places Les Petits Pirates du 52 route de Saint-Sébastien (Nantes) vers le 26, Boulevard Gustave Roch, à Nantes, pour accompagner le déplacement géographique du cœur d'activité hospitalière (quartier hospitalo-universitaire) et répondre ainsi aux besoins spécifiques de ses agents. Dans ce cadre, 35 places sont, comme précédemment, réservées au personnel du CHU et 15 sont mises à disposition du Guichet unique de la Ville de Nantes. L'établissement doit se relocaliser en 2028.

L'implantation nouvelle est une réponse adaptée aux besoins de l'établissement hospitalier, représente un enjeu d'attractivité, de recrutement et fidélisation dans le cadre de la tension hospitalière en matière de personnels, complète l'offre existante (pour 15 places) sans s'y substituer.

Le projet est dimensionné pour accueillir 60 places (+800 m²), implanté dans un bâtiment neuf comprenant des logements, des bureaux et activités. Il comprendra un jardin avec usage privatif.

Il est proposé que la Ville entérine la demande d'avis favorable du porteur de projet concernant la relocalisation de l'EAJE Les Petits Pirates, Boulevard G.Roch à Nantes.

Il est rappelé la nécessité de faire connaître, par le porteur, le projet aux services de la PMI et à ceux de la CAF dans les meilleurs délais. L'avis ainsi délivré l'est pour une durée de 24 mois et il n'emporte aucune priorité sur les autorisations du droit des sols (urbanisme) auxquelles tout projet doit se conformer.

Création d'une nouvelle crèche Les bébés explorateurs, 10 place Canclaux à Nantes

La société CRECHEO SAS, dont M. Cyrille Missant-Spriet est le Directeur général et dont le siège social est situé au 31 rue Brochant, 75 017 Paris, a sollicité la Ville de Nantes afin de recueillir un avis préalable relatif à son projet de création d'un EAJE de 25 places au 10, place Canclaux à Nantes. L'établissement doit ouvrir en janvier 2027.

Ce projet remplace, à la même adresse, un précédent projet de 44 Places de la société Babilou, autorisé par le Conseil municipal du 20 juin 2025, qui devait ouvrir en septembre 2026, abandonné depuis. Dans ce cadre une étude de besoin présente les estimations justifiant une création de 25 places dans l'environnement en question, dans le cadre de réservations de places pour les entreprises clientes (à destination de parents à proximité, ou d'entreprises locales).

Il est précisé que l'EAJE fonctionnera sous le régime de la Prestation de service unique d'accueil du jeune enfant, selon le barème de la CAF, à l'égal de ce qui se pratique pour les crèches associatives ou municipales.

Au regard des besoins recensés sur ce territoire, notamment lors de la dernière commission d'attribution des places en crèches du guichet unique d'avril 2026 qui a comptabilisé 76 attributions pour 795 demandes pour des crèches municipales, la Ville entérine la demande d'avis favorable du porteur de projet concernant la création de l'EAJE Bébés Explorateurs au 10, place Canclaux à Nantes.

Il est rappelé la nécessité de faire connaître, par le porteur, le projet aux services de la PMI et à ceux de la CAF dans les meilleurs délais. L'avis ainsi délivré l'est pour une durée de 24 mois et il n'emporte aucune priorité sur les autorisations du droit des sols (urbanisme) auxquelles tout projet doit se conformer.

Réduction de la capacité d'accueil de la crèche PEOPLE AND BABY « ELLA » (-1 place), 19, allée Elsa Triolet à Nantes

La société PEOPLE AND BABY, dont M. Philippe Tapié est le président et dont le siège social est situé au 9, avenue Hoche, 75 008 Paris, a sollicité la Ville de Nantes afin de recueillir un avis préalable relatif à son projet de modification de la capacité de l'EAJE « Ella », de 25 places à 24 places au 19, allée Elsa Triolet à Nantes.

La crèche a présenté son règlement de fonctionnement, son projet d'établissement et pour mémoire pratique le barème CAF habituel, ainsi que les pièces CERFA nécessaires.

A la lumière des pièces présentées et au vu des conditions juridiques imposées par la loi, il est proposé que la Ville entérine la demande d'avis favorable du porteur de projet concernant la modification de capacité de l'EAJE People and Baby « Ella » au 19, allée Elsa Triolet à Nantes.

Il est rappelé la nécessité de faire connaître, par le porteur, le projet aux services de la PMI et à ceux de la CAF dans les meilleurs délais. L'avis ainsi délivré l'est pour une durée de 24 mois et il n'emporte aucune priorité sur les autorisations du droit des sols (urbanisme) auxquelles tout projet doit se conformer.

Le Conseil délibère, et,

1. Donne un avis favorable aux demandes déposées par :
 - l'association Une Souris Verte pour l'extension d'une crèche de 30 à 33 places, au 13ter et 15 rue Bisson, à Nantes ;
 - le CHU, pour la relocalisation de sa crèche de 50 places Les Petits Pirates au 26, Bd Gustave Roch, à Nantes ;
 - la société SAS CRECHEO pour la création de la crèche Les Bébé Explorer Canclaux d'une capacité de 25 places, au 10, place Canclaux à Nantes ;
 - la société PEOPLE AND BABY pour la modification de la capacité de sa crèche, de 25 à 24 places, située au 19, rue Elsa Triolet, à Nantes ;
2. Autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de délibération n°5

Conseil municipal du 19 juin 2026

Fédération des Crèches associatives de Loire Atlantique - Convention - Subvention - Approbation

*Madame Radia ESSASSI, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Fédération des crèches associatives de Loire-Atlantique (FCA44) s'est constituée afin de promouvoir les établissements petite enfance associatifs de la Ville de Nantes et du département de Loire Atlantique.

Par une demande en date du 5 novembre 2025, l'association a sollicité une subvention afin de pérenniser son fonctionnement au cours du temps, suite à un premier appui dès 2024.

La fédération vise notamment à :

- faire vivre un réseau associatif petite enfance, en facilitant la création de lieux et l'interconnaissance entre EAJE associatifs ;
- mener des actions en termes de formation professionnelle au profit des différentes associations (organisation de séances, contact avec les organismes spécialisés) ;
- porter des actions et une voix collective face aux politiques publiques locales et nationales, développer des partenariats privilégiés auprès de la branche professionnelle.

La FCA 44 regroupe désormais 37 structures en Loire-Atlantique dont 28 à Nantes (fin 2025). Elle est soutenue par la CAF de Loire-Atlantique (soutien moral et financier), ELISFA (syndicat employeur), la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation).

Des rencontres régulières ont lieu avec ces différents partenaires afin de faire évoluer ensemble le projet. Des rencontres périodiques sont organisées avec la Ville de Nantes pour échanger sur les différentes questions liées à la Petite enfance et la politique publique municipale.

La Ville de Nantes, de son côté, a défini une politique publique en matière de soutien aux crèches associatives par laquelle elle entend accompagner les structures dans leur professionnalisation, dans le développement de la qualité du service rendu aux familles et dans le respect de l'application des réglementations sociales en vigueur.

Dans ce cadre, la Ville soutient la Fédération des crèches associatives du département de Loire-Atlantique. Elle a apporté son soutien à cette Fédération des crèches associatives du 44 en accordant une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 euros pour l'année 2024, puis en 2025.

Il est proposé de rééditer cette convention sur la période 2026-2030 pour entériner ce partenariat, avec un montant de 7 000 € par année.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget 2025, au programme 36M1 / chapitre 65 / sous fonction 4222.13 / article 65748.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des crèches associatives 44, visant à structurer le partenariat avec elle et à lui verser une subvention annuelle de 7 000€, sur la période 2026-2030 (cf. annexe 1) ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de délibération n°6

Conseil municipal du 19 juin 2026

Politique publique "Bien grandir à Nantes", volet "familles et parentalité" - Répartition de subventions - Convention - Approbation

Madame Radia ESSASSI, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La politique éducative de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leur parcours.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extrascolaire) ainsi qu'à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

Renouvelé en 2024 et en vigueur jusqu'en 2027, le PEdT se donne trois grands objectifs, visant la réduction des inégalités, la protection et l'éducation aux transitions écologiques et numériques, notamment :

- réduire les inégalités sociales ;
- agir sur la santé et les conditions de vie des enfants ;
- développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce cadre, l'enjeu stratégique majeur identifié pour le mandat en matière de familles et parentalité consiste dans l'accompagnement à « devenir parents », de la préparation de la naissance au passage à l'âge adulte. La Ville de Nantes s'appuie sur ce socle pour conforter sa politique familles et parentalité en l'adaptant aux enjeux d'une ville solidaire et facile à vivre pour les familles.

Ainsi, il est proposé de procéder au versement de subventions destinées à aider à la mise en œuvre du projet associatif des associations contribuant à la politique publique « *Bien grandir à Nantes* », volet « *familles et parentalité* » pour un montant total de 30 350 € réparti comme suit :

Makiz'art	2 000 €
Couples et famille de Loire-Atlantique	1 500 €
Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique (UDAF 44), <i>Médiation familiale</i>	3 000 €
Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique (UDAF 44), <i>Espace de rencontre</i>	12 350 €
A l'abordage	3 000 €
Parrain par mille	8 500 €

Par ailleurs, la Ville accompagne les projets des associations intervenant dans le domaine de la parentalité au travers de l'appel à projets « Soutien à la parentalité », anciennement dénommé « Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP), en partenariat avec les acteurs de territoire, la CAF de Loire Atlantique, le Département et l'État. Le point commun à tous ces projets est le soutien des parents dans l'exercice de la fonction parentale. Le montant des subventions accordées dans le cadre du dispositif « Soutien à la parentalité », ex REAAP, s'élève à 6 857 €. Cela concerne :

Relais Enfants Parents Incarcérés (REPI)	3 000 €
Enfance et famille d'adoption de Loire-Atlantique	500 €
Jumeaux et plus de Loire-Atlantique	700 €
A l'abordage	1 657 €
Manou Partage	1 000 €

Le montant total des subventions proposées aux associations s'élève à 37 207 € se répartissant comme détaillé en annexe n°1. La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

Il est par ailleurs proposé d'approuver une nouvelle convention pluriannuelle 2026-2028 relative au soutien des actions de l'associations A l'Abord'age (cf. annexe 2).

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions dans le cadre du volet « familles et parentalité » de la politique publique « Bien grandir à Nantes », pour un montant total de 37 207 €, selon la répartition proposée en annexe 1 ;
2. approuve la convention avec l'association A l'abordage (cf. annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Politique publique	Nom / raison sociale du bénéficiaire	Catégories subventions (REAAP, COVID, Droit commun...)	Intitulé du projet / de l'action	Quartier	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote du CM	Rappel montant versé en 2025	Rappel montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant(s) au CM du 19/06	ligne budgétaire
Éducation / Familles et parentalité	Makiz'art	Contrat de Ville	Raconte-moi ton école, Raconte moi tes bêtises	Malakoff	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Dans "Raconte-moi tes bêtises, l'association MAKIZ'ART va à la rencontre des familles de l'école Jean Moulin maternelle en proposant des pratiques plastiques (le dessin cette année) puis des enregistrements sonores parents/enfants. Après avoir proposé aux participants de s'exprimer sur leurs souvenirs d'école puis sur leurs rêves les plus fous, les téléphones portables et le rapport de chacun à la cuisine ces quatre dernières années, les intervenantes vont, en 2026, proposer un temps de création parent/enfant autour des bêtises commises par les adultes pendant leur enfance. Ces partages de souvenirs sont importants pour créer une complicité entre notre enfant et l'enfant que nous avons été, une forme de transmission de ce qu'a pu être l'enfance du parent : où il vivait, comment il vivait, comment était son environnement, sa relation aux parents, aux frères et sœurs, à l'école, à la communauté. Ceci sous le registre de l'humour. Ce sera l'occasion de questionner la transgression (familiales, culturelles, sociétales, individuelles,...) et d'échanger sur les limites et les règles qui nous entourent. Accompagnée d'une plasticienne, l'idée de l'association est de proposer aux enfants et à leurs parents de créer des « strips », courtes bandes dessinées de quelques cases et d'enregistrer des témoignages sonores des bêtises. Cet atelier sera proposé au sein de l'école et de la Maison des Haubans en s'appuyant sur les ressources littéraires de l'Espace Lecture et de « Nantes Lit Dans la Rue ». Une exposition des bandes dessinées augmentées sera affichée sur les façades vitrées des écoles Jean Moulin et à l'Espace Lecture. Parallèlement, un livret regroupant les strips sera édité, distribué aux participants et mis à disposition à la Maison des Haubans. Il est ainsi proposé de soutenir l'association à hauteur de 2 000 € au titre de l'année 2026.		4212.10-65748.VIL-34D2
Éducation / Familles et parentalité	Couples et famille de Loire-Atlantique	Droit commun	« Espace vie affective relationnelle et sexuelle / Conseil conjugal et familial »	Tous quartiers	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	L'association Couples et Familles de Loire-Atlantique, régie par la loi 1901, intervient dans les domaines de la formation et de l'information sur la sexualité et la contraception. L'association, à travers son espace dédié à la vie affective, relationnelle, sexuelle, conjugale et familiale, a pour mission d'informer aussi bien les jeunes en milieu scolaire que les couples sur les enjeux liés à l'éducation affective et sexuelle. L'accompagne des couples se fait notamment via des groupes de parole afin de les informer, prévenir les conflits et soutenir la parentalité. Il est proposé de verser à l'association une subvention de 1 500 € pour l'année 2026.		4212.10-65748-34D2

Éducation / Familles et parentalité	Union départementale des associations familiales UDAF	Droit commun	Médiation familiale	Tous quartiers	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	L'union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique (UDAF 44) a été créée en 1945 sous le statut d'association loi 1901 avec pour mission d'agir pour l'intérêt des familles. L'UDAF 44 propose une offre de médiation familiale aux couples en situation de séparation et aux familles en situation de rupture : des parents et/ ou des enfants rencontrant des difficultés de communication ou des désaccords. Pour rappel, l'UDAF 44 a repris depuis le 31 mars 2024 l'activité de médiation familiale de l'Association Atlantique Espace Rencontre Famille suite à une cessation d'activité de cette dernière pour cause de démission des membres du bureau : fusion par absorption. La mise en œuvre du service de médiation familiale est conventionnée avec la CAF de Loire Atlantique. Il est proposé d'apporter à l'association une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2026.		4212.10-65748-34D2
Éducation / Familles et parentalité	Union départementale des associations familiales UDAF	Droit commun	Espace de rencontre	Tous quartiers	12 350 €	12 350 €	12 350 €	12 350 €	L'union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique (UDAF 44) a été créée en 1945 sous le statut d'association loi 1901 avec pour mission d'agir pour l'intérêt des familles. L'Espace Rencontre de l'UDAF est un lieu neutre, sécurisé et temporaire permettant de maintenir, restaurer ou reprendre le lien entre un enfant et son parent ou ses grands-parents en cas de rupture familiale. On peut y accéder soit sur décision d'un juge (JAF ou juge des enfants), soit par accord amiable entre les parents. Ses missions principales sont de permettre le droit de visite, de soutenir la parentalité, de préserver la double filiation de l'enfant, et de favoriser l'apaisement et la communication dans un cadre d'écoute bienveillant. Il est proposé d'apporter à l'association une subvention de 12 350 € au titre de l'année 2026.		4212.10-65748-34D2
Éducation / Familles et parentalité	A l'abord'âge	Droit commun	Cafés mobiles et ateliers enfants +6ans	Malakoff/ Saint-Donatien	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Dans le cadre d'une convention, la Ville apporte son soutien à l'association pour son action à hauteur de 3000 € : - les cafés mobiles en direction des parents 1500€ : démarche d'aller vers les familles du territoire à travers des temps forts, des manifestations pour donner de l'information, offrir des moments conviviaux et favoriser l'expression et la solidarité entre parents. - les ateliers parents/enfants de plus de 6 ans 1500€ : ateliers le mercredi et le samedi après-midi autour du jeu et d'activités avec des intervenants (arts plastiques, bricolage...). Temps de répit pour le parent avec son enfant en présence d'adultes relais support pour initier le jeu. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 3 000 € au titre de l'année 2026.	Convention en date du 19/06/2026	4212.10-65748-34D2

Éducation / Familles et parentalité	Parrain par mille	Droit commun	Le parrainage de proximité en faveur des enfants et jeunes vulnérables et isolés	Tous quartiers	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	Parrains par Mille est une association loi 1901, implantée à Nantes depuis 2007 qui soutient les enfants et jeunes (3 à 18 ans) fragilisés par leur environnement social, culturel ou familial en les mettant en relation avec des bénévoles proches de chez eux, prêts à leur consacrer du temps pour les accompagner dans leur construction personnelle et les aider à révéler tout leur potentiel. Le parrainage de proximité repose sur une solidarité citoyenne qui favorise des rencontres régulières entre un parrain et un enfant afin de créer un lien de confiance à travers des activités variées (temps de loisirs, activités culturelles, scolaires ou liées à leur insertion professionnelle). Ce dispositif offre un soutien aux familles isolées, monoparentales ou précaires en leur apportant du répit, en prévenant les ruptures et en renforçant une parentalité sereine. Il vise aussi à être inclusif pour les jeunes aux besoins spécifiques et propose des actions collectives pour compléter l'accompagnement. Il est proposé d'apporter à l'association une subvention de 8 500 € au titre de l'année 2026.		4212.10-65748-34D2
Éducation / Familles et parentalité	Relais Enfants Parents Incarcérés (REPI)	Soutien à la parentalité (ex REAAP)	« Maintien des liens familiaux en détention »	Tous quartiers	3 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	L'association Relais Enfants Parents Incarcérés (REPI) a pour mission de soutenir la parentalité en milieu carcéral en créant ou en maintenant le lien entre l'enfant et son parent incarcéré. L'association propose un accompagnement Individuel des enfants au parloir, l'organisation d'ateliers collectifs enfants-parents, l'aménagement des espaces familles en détention, le soutien à la socialisation pour les bébés vivant auprès de leur mère en détention. Pour les parents l'objectif est de leur permettre de prendre la place de père ou de mère malgré la détention, et de pouvoir accompagner son enfant malgré l'incarcération. Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2026.		4212.10-65748-34D2
Éducation / Familles et parentalité	Enfance et famille d'adoption de Loire-Atlantique	Soutien à la parentalité (ex REAAP)	« Musicothérapie pour les parents adoptants et les enfants adoptés »	Tous quartiers	500 €	500 €	800 €	500 €	L'association Enfance et famille d'adoption propose un accompagnement et un soutien aux candidats à l'adoption et aux personnes adoptées. L'association maintient la poursuite de ses activités avec l'organisation de réunions thématiques mensuelles à destination des parents postulants, des temps de rencontres et d'échange, des ateliers de musicothérapie et d'équithérapie mensuel, pour favoriser la confiance et le développement des enfants adoptés (6 à 12 ans) ; animés par une psychologue, une équithérapeute et une assistante sociale. Pour répondre à une demande des familles, l'association prévoit de créer un groupe d'accompagnement à la parentalité animé par un professionnel. Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € au titre de l'année 2026.		4212.10-65748-34D2
Éducation / Familles et parentalité	Jumeaux et plus de loire-Atlantique	Soutien à la parentalité (ex REAAP)	« Aide matérielle auprès des familles et futures familles de multiples » « Aide morale auprès des familles de multiples »	Tous quartiers	700 €	700 €	500 €	500 €	L'association Jumeaux et Plus de Loire Atlantique propose une entraide morale et matérielle aux parents de jumeaux, triplés et plus, afin de les soutenir et les conseiller dans leur vie de parents de « Multiples ». L'accueil des familles s'effectue au local de l'association sous forme de permanences d'accueil. L'association fonctionne grâce à l'investissement exclusif des bénévoles et propose diverses aides aux familles : mise à disposition gratuite de poussettes et de vêtements, prêt de matériels, des temps d'échanges animés par des professionnels, des sorties familiales, des activités et des ateliers partagés. Il est proposé de soutenir le fonctionnement de l'association à hauteur de 700 € pour l'année 2026.		4212.10-65748-34D2

Éducation / Familles et parentalité	A l'abordage	Soutien à la parentalité (ex REAAP)	Temps de ressource, d'expression, d'échanges, de partages et d'outillages pour les parents Ateliers parents-enfants	Malakoff/ Saint- Donatien	1 657€	1 657 €	2 000 €	1 000 €	Maintien du café parent'aise mensuel animé par une professionnelle de la parentalité, espace de parole, d'écoute où les parents peuvent aborder une préoccupation du moment et repartir avec le coeur plus léger, des pistes adaptées à leur besoin (en alternance le 1^{er} mercredi ou samedi du mois). Le cycle d'ateliers avec garde d'enfants est reconduit avec 6 ateliers centrés sur les émotions et 6 autres pour mieux comprendre son enfant. Les ateliers thématiques proposés répondront aux besoins repérés du public, comme l'allaitement, le sommeil, le burnout parental. Lieu d'Accueil Enfant Parent, le café A l'Abord'âge propose aussi des temps d'accueil libre et différentes activités partagées entre les parents et les enfants (éveil sensoriel, moteur, activités artistiques, jeux...). Ils renforcent le lien parent-enfant, le lien social avec d'autres familles, l'entraide et la valorisation des compétences. Ce projet, dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à la parentalité, s'inscrit en plus des actions déjà prévues dans Convention pluriannuelle. Il est ainsi proposé de soutenir l'association à hauteur de 1 657 € au titre de l'année 2026.	Convention pluriannuelle 2026-2028 (cf. annexe 2)	4212.10- 65748-34D2
Éducation / Familles et parentalité	Manou partage	Soutien à la parentalité (ex REAAP)	Accompagner les parents à travers des actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents et via des ateliers partagés " parents-enfants "	Ranzay	2 705 €	1 000 €	500 €	0	Créée en 2013, Manou Partage est une association loi 1901 qui vise à développer les liens intergénérationnels et culturels pour encourager l'engagement citoyen et l'action collective. L'association Manou partage poursuit et développe son projet global autour de la parentalité en mettant en place une action de formation de parents relais « pairs-aidants ». Cette démarche vise à former des parents au "jeu de l'idiot" afin qu'ils puissent accompagner et soutenir d'autres parent sur la question du harcèlement scolaire . Il est ainsi proposé de soutenir l'association à hauteur de 1 000 € au titre de l'année 2026.		4212.10- 65748-34D2
					Total subventions Contrat de ville		2 000 €				
					Total subventions Droit commun		28 350 €				
					Total subvention "Soutien à la parentalité", ex REAAP		6 857 €				
					Total subventions		37 207 €				

Projet de délibération n°7

Conseil municipal du 19 juin 2026

ACCOORD - Accueils de loisirs et séjours de vacances - Délégation de Service Public - Rapport du délégataire de service public pour 2025 - Avenant n°2 au contrat pour 2025-2028 - Approbation.

Madame Edith JAMES, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes a confié à l'association ACCOORD par délibération n°5 du Conseil municipal du 18 octobre 2024 la gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans par contrat de concession de service public pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2028.

1. Rapport du délégataire de service public pour 2025 – Information

L'article L3131-5 du Code de la Commande Publique précise : « *le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* » L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute : « *dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.* »

Aussi, il est proposé de prendre acte de l'information donnée, au titre de l'exercice 2025, par le rapport de délégataire de service public de l'ACCOORD, retraçant les comptes et comportant une analyse de la qualité des services délégués, joint en annexe à la présente délibération.

2. Avenant n°2 au contrat de concession de service public 2025-2028 – Approbation

L'article 26 de la Délégation de Service Public prévoit la possibilité de réexaminer les conditions du contrat par voie d'avenant pour les adapter dans les situations suivantes :

- Modification de la réglementation spécifique à la mission de service public déléguée ;
- modification des caractéristiques des activités déléguées telles que définies à l'annexe 3 du contrat ;
- modification des équipements prévus à l'annexe 2 du contrat.

Or, la fin du cadre dérogatoire à l'instruction 06-192 du 22 novembre 2006 concernant les accueils de loisirs « multisites » occasionne la création de postes de direction d'accueil de loisirs supplémentaires qui nécessite d'adapter les modalités d'exécution du contrat en termes de contribution financière de la collectivité.

Par ailleurs, lors de la conclusion du contrat de délégation de service public, l'ACCOORD et la Ville se sont accordés pour étudier la possibilité de mobiliser des agents municipaux pour assurer l'entretien et la restauration de quelques accueils de loisirs du mercredi situés dans une école dans le cadre d'une expérimentation. Cette expérimentation vise à améliorer le recrutement, la formation et la fidélisation des personnels ainsi que les conditions de travail des animateurs, la qualité du service et la charge de travail des agents municipaux intervenant dans les écoles en question. Elle se déroulera sur l'année scolaire 2026 / 2027 dans 10 accueils de loisirs situés dans une école et exclusivement ouverts le mercredi – elle concernera 15 agents municipaux dont le temps de travail et la fiche de poste ou la lettre de mission seront adaptés en conséquence.

Elle sera susceptible d'être reconduite pour l'année scolaire 2027 / 2028 en fonction des résultats de l'évaluation qui sera réalisée par la Ville et l'ACCOORD en 2027. Il est attendu qu'elle permette d'assurer une meilleure qualité de service qui soit cohérente avec le temps scolaire dans un contexte de changement de modèle de restauration avec le passage à l'inox. Sa mise en place nécessite d'adapter les modalités d'exécution du contrat en termes de contribution financière de la collectivité et de contenu du service délégué.

Enfin, l'article 12.1 du contrat prévoit que le tableau des équipements et espaces mis à disposition qui figure en annexe 2a puisse être mis à jour pour chaque année scolaire « n / n+ 1 » par un avenant présenté en Conseil municipal au plus tard en juillet de l'année « n ». Considérant que les équipements et les espaces mis à disposition de l'ACCOORD ont évolué en 2026, il convient d'actualiser l'annexe 2a telle que jointe à la présente délibération.

Il est précisé que cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R. 3135-7 du code de la commande publique.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport annuel d'activité, qui lui a été transmis, au titre de l'année 2025, par l'ACCOORD, délégataire du service public des accueils de loisirs et séjours de vacances (cf. annexe 1) ;
2. approuve l'avenant n°2 au contrat de concession de service public des accueils de loisirs et séjours de vacances conclu avec l'ACCOORD pour les années 2025 à 2028 (cf. annexes 2) ainsi que ses annexes (cf. annexes 3 et 4) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant précité ;

Projet de délibération n°8

Conseil municipal du 19 juin 2026

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre - Approbation

Madame Edith JAMES, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La politique éducative de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leurs parcours.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra-scolaire), à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

Renouvelé en 2024 et en vigueur jusqu'en 2027, le PEdT « Bien grandir à Nantes » se donne trois grands objectifs, visant la réduction des inégalités, la protection et l'éducation aux transitions écologiques et numériques notamment :

- réduire les inégalités sociales ;
- agir sur la santé et les conditions de vie des enfants ;
- développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

La Ville de Nantes, au titre de sa politique éducative, soutient par l'attribution de subventions, un certain nombre d'acteurs qui développent des actions sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement des structures concernées ou des projets spécifiques.

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève à 6 878 € se répartissant comme suit (cf. annexe 1) :

Soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle	378 €
École Jean Moulin	84 €
École Louis Michel	102 €
École Bottière	192 €
Soutien divers aux acteurs et associations	1 500 €
Éclaireuses, Éclaireurs de France Groupe Titans	1 500 €
Soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité	5 000 €
Jeunesse sportive et culturelle de Bellevue (JSCB)	5 000 €

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 6 878 € (cf. annexe 1) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Politique publique	Nom / raison sociale du bénéficiaire	Numéros	Catégories subventions (REAAP, COVID, Droit commun...)	Intitulé du projet / de l'action	Quartier	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote du CM	Rappel montant versé en 2025	Rappel montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant(s) au CM du [date]
Soutien aux actions d'EAC	Ecole Jean Moulin		Actions EAC		Malakoff	84 €	84 €			Dans le cadre de actions EAC, l'école Jean Moulin s'est vu attribuer le spectacle Le marin & le poisson programmé par le Conservatoire pour 2 classes de CP-CE1 soit 42 enfants. Dans le cadre de sa politique tarifaire volontariste, la Ville de Nantes permet d'offrir aux écoles publiques nantaises des spectacles payants jusqu'à 5 euros par enfant. Cependant, pour les écoles de quartiers prioritaires, soit les REP+, REP ou à aider, le tarif est alors de 1€ par enfant, la différence étant à la charge de la Ville de Nantes. Le tarif du spectacle organisé par le Conservatoire étant de 3€/enfant, il convient donc de verser une subvention de compensation aux écoles concernées à raison de 2€/enfant.	
Soutien aux actions d'EAC	Ecole Louise Michel		Actions EAC	Fonctionnement	Ile de Nantes	102 €	102 €			Dans le cadre de actions EAC, l'école Louise Michel s'est vu attribuer le spectacle Le marin & le poisson programmé par le Conservatoire pour 3 classes de CP soit 51 enfants. Dans le cadre de sa politique tarifaire volontariste, la Ville de Nantes permet d'offrir aux écoles publiques nantaises des spectacles payant jusqu'à 5 euros par enfant. Cependant pour les écoles de quartiers prioritaires soit les REP+, REP ou à aider le tarif est alors de 1€ par enfant, la différence étant à la charge de la Ville de Nantes. Le tarif du spectacle organisé par le Conservatoire étant de 3€/enfant, il convient donc de verser une subvention de compensation aux écoles concernées à raison de 2€/enfant	
Soutien aux actions d'EAC	Ecole Bottière		Actions EAC	Fonctionnement	Bottière Pinc Sec	192 €	192 €			Dans le cadre de actions EAC, l'école Bottière s'est vu attribuer le spectacle Le marin & le poisson programmé par le Conservatoire pour 7 classes de CP-CE1 soit 96 enfants. Dans le cadre de sa politique tarifaire volontariste, la Ville de Nantes permet d'offrir aux écoles publiques nantaises des spectacles payant jusqu'à 5 euros par enfant. Cependant pour les écoles de quartiers prioritaires soit les REP+, REP ou à aider le tarif est alors de 1€ par enfant, la différence étant à la charge de la Ville de Nantes. Le tarif du spectacle organisé par le Conservatoire étant de 3€/enfant, il convient donc de verser une subvention de compensation aux écoles concernées à raison de 2€/enfant	

Soutien divers aux acteurs et associations	Éclaireuses, Éclaireurs de France Groupe Titans	13097	Droit commun	Quatrième année du groupe Titan	Tous quartier	1 500 €	1 500 €	/	1 500 €	L'association Éclaireuses, Éclaireurs de France est un mouvement de scoutisme laïque qui existe depuis 1911. Elle inscrit dans l'éducation populaire et est reconnue comme complémentaire de l'école publique. L'association organise des activités de scoutisme destinées aux enfants de 6 à 14 ans. Ces actions ont pour objectif de développer leur sens de la citoyenneté, la solidarité, la maîtrise de soi et le respect de l'environnement, tout en encourageant la prise d'initiative et la vie en collectivité. Trois sorties sont programmées cette année, en plus du camp annuel d'été. Il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2026.	
Soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité	Jeunesse sportive et culturelle de Bellevue (JSCB)	21943	Contrat de ville	La JSCB, plus qu'un club !	Bellevue	13 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	L'association Jeunesse Sportive Club de Bellevue (JSCB), créée en 1969, s'appuie sur un réseau de bénévoles pour faire émerger des talents au sein du quartier et sur l'ensemble du territoire nantais. Elle accompagne les jeunes aussi bien sur le plan sportif que dans leur parcours personnel et professionnel. Au-delà de ses activités sportives, la JSCB soutient environ 100 enfants membres du club en leur proposant une aide aux devoirs, dont une trentaine bénéficie d'un accompagnement régulier. Dix-sept bénévoles sont mobilisés pour assurer ces temps éducatifs, qui permettent également de valoriser des compétences transversales telles que le vivre-ensemble, la mixité, le respect des règles, le sens de l'effort et la persévérance. Il est proposé de soutenir la JSCB à hauteur de 5 000 € au titre de l'année 2026.	Convention pluriannuelle - Del°43 - CM du 20/06/2025 Avenant 1 - Del°28 - CM du 30/06/2026
Total subventions							6 878 €				
Soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle							378 €				
Soutien divers aux acteurs et associations							1 500 €				
Total Actions d'accompagnement à la scolarité							5 000 €				

Projet de délibération n°9

Conseil municipal du 19 juin 2026

Convention de coopération et de fonctionnement d'une unité d'enseignement externalisée déterminant les conditions d'accueil d'élèves de l'IME "Pôle Nantais" association ADAPEILA au sein de l'école primaire Joséphine Baker - Approbation

*Madame Edith JAMES, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La loi du 11 février 2005 complétée du décret n°2009-378 du 2 avril 2009, d'un arrêté à la même date et de l'instruction DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), définit officiellement la notion d'unité d'enseignement qui permet à un groupe d'enfants scolarisés dans un institut médico-social de bénéficier d'un environnement scolaire ordinaire et précise les conditions d'accueil de ces enfants en milieu ordinaire.

Ainsi, l'école élémentaire Gustave Roch a accueilli depuis 2019, une UEE de l'ADAPEILA pouvant scolariser 8 enfants présents à temps plein. A l'issue de la construction de l'école Joséphine Baker, l'UEE doit intégrer comme prévu ces nouveaux locaux, spécialement conçus pour favoriser l'inclusion scolaire, à la rentrée 2026. L'ESSMS se réserve la possibilité d'envisager l'intégration d'enfants à temps partiel.

La convention tripartite Ville de Nantes, ADAPEILA et Education Nationale définit les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants de l'IME « Pôle nantais » géré par l'association ADAPEILA en environnement scolaire ordinaire.

Cette convention partenariale arrivant à échéance, il vous est proposé de la renouveler pour une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée de septembre 2026 (annexe 1).

La mise à disposition des locaux par la Ville, au sein de l'école primaire Joséphine Baker, au profit de l'IME « Pôle nantais », association ADAPEILA, fait l'objet d'une convention en annexe 2 qu'il convient également de conclure.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention déterminant les conditions d'accueil d'élèves de l'Institut médico-éducatif « Pôle nantais », association ADAPEILA au sein de l'école primaire Joséphine Baker (annexe 1) ;
2. approuve la convention de mise à disposition de locaux au sein de l'école primaire Joséphine Baker au profit de l'IME « Pôle nantais » association ADAPEILA (annexe 2) ;
3. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de délibération n°10

Conseil municipal du 19 juin 2026

Appel à créativité "Lieux à réinventer" - Subventions - Approbation

Monsieur Corentin GAUTRAULT, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'appel à créativité « Les Lieux à réinventer » est une des démarches innovantes de la politique de dialogue citoyen à Nantes. Elle permet d'accompagner l'émergence de dynamiques citoyennes, de donner plus de pouvoir d'agir et de trouver de nouveaux usages à des lieux inoccupés et/ou peu utilisés. Depuis 2017, ce sont 33 lieux qui ont été soumis à la créativité des Nantaises et des Nantais faisant émerger 29 projets citoyens. 26 lieux sont toujours en activité, les porteurs de projet poursuivant leur mobilisation et leur implication. Les citoyens engagés au début du projet ont parfois laissé place à d'autres au fil des ans.

Une troisième édition de l'appel à créativité « Les Lieux à réinventer » a été lancée au Conseil municipal du 18 octobre 2024, proposant dix nouveaux lieux à réinventer. 23 projets ont été soumis au vote des citoyens du 12 septembre au 12 octobre 2025. Le dépouillement s'est déroulé le 13 octobre 2025 sous contrôle d'un commissaire de justice. Les 10 projets lauréats ont été entérinés par le conseil municipal du 5 décembre 2025.

Comme indiqué lors de la délibération du Conseil municipal du 18 octobre 2024, une subvention de fonctionnement, comme aide au démarrage du projet, est octroyée à chaque lauréat pour un montant de 5 000 €.

Dans ce cadre, 8 subventions ont été votées par les conseils municipaux du 5 décembre 2025 et du 30 janvier 2026, pour un montant total de 40 000 €, pour accompagner les projets suivants :

- le projet lauréat « La Bazar, future maison des initiatives » proposé par l'association L'Atelier des Initiatives sur le lieu « Maison de la Moutonnerie »
- le projet lauréat « La Pêcherie, inspirations croisées entre ciel et Loire » proposé par l'association Kids Creativ sur le lieu « la Pêcherie »
- le projet lauréat « Le miroir d'eau du Bassin du Bois Briand, un écrin de biodiversité » proposé par l'association Clémentine (Comité Lucéen pour l'Etude et la Maîtrise de l'ENVironnementT et pour l'Information sur la Nature) sur le lieu « le Bassin du Bois Briand »
- le projet lauréat « La Krap'Chapelle : le plus petit théâtre de Nantes s'agrandit » proposé par la Compagnie Krapo'Roy sur le lieu « la Chapelle du Martray »
- le projet lauréat « La Canopée des Fonderies » proposé par l'association l'association Nya Talents sur le lieu « Jardin des Fonderies »
- le projet lauréat « Les jardins de Simone » proposé par l'association Les jardins de Permalingua sur le lieu « Espace vert Simone Iff »
- le projet lauréat « La Cour de Gisèle » proposé par l'Association Sud-Loire Animation (A.S.L.A) sur le lieu « Placette Saint Jacques (square Gisèle de Failly) »
- le projet « Dream and fitness » porté par l'Association des Habitants du Quartier de la Rivière à Nantes (A.H.Q.R.) sur le lieu « Espace vert Géraudière ».

Dans la continuité, une subvention est proposée pour accompagner le projet suivant :

- Le projet lauréat « La Maison Madie (Maison de l'Amitié, de la Diversité, de l'Imaginaire et de

l'Environnement) » proposé par l'association Maison MADIE sur le lieu « Maison de la Boucardière », à Bellevue - Chantenay - Sainte-Anne.

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

Porté par des habitants et acteurs engagés du quartier, ce projet vise à faire de la Maison de la Boucardière un espace ouvert aux enfants, aux parents, aux voisins et aux curieux, où se mêlent lectures, nature, jeux, réflexion et moments fédérateurs. La maison permettra aussi l'organisation de temps conviviaux ou de repas partagés. Une attention particulière sera portée aux femmes et aux mères du quartier afin de prendre du temps pour soi, se reposer et échanger. Un lieu d'apprentissage et de détente, soutenu par plusieurs associations, qui invite à la découverte et au vivre-ensemble dans un cadre préservé.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre d'un projet issu de la deuxième édition des Lieux à réinventer, il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 € pour accompagner le projet suivant :

- Le projet lauréat « La Cure » proposé par l'association Génération Tardigrades sur le lieu « La Cure du Vieux Doulon », à Doulon Bottière.

Montant demandé et proposé au vote : 2 000 €

En 2022 les nantais ont élu le projet de tiers-lieu La Cure, pour que l'ancien presbytère du quartier devienne un lieu convivial et chaleureux dédié à la transition écologique pour toutes et tous, le lieu proposera un programme pluriel : avec un café-cantine, un espace évènementiel, des salles d'activité, des locaux destinés à l'initiative de quartier et encore un jardin partagé. Le projet vise à créer du lien entre les habitants du quartier de Doulon, et favoriser un terrain propice aux rencontres et projets communs bénéfiques à tous.

Après une phase de fouilles archéologiques, les travaux de rénovation de la Cure du Vieux Doulon ont débuté en décembre 2025. Ce chantier d'envergure va permettre de réhabiliter du patrimoine nantais protégé et ainsi donner une nouvelle vie à un édifice longtemps sans usage. Les travaux devraient se terminer au premier trimestre 2027 pour laisser place à l'installation et à l'aménagement de l'association Génération Tardigrades. L'ouverture au public est prévue pour septembre 2027.

Pour préfigurer les activités du futur tiers-lieu durant les travaux de la Cure du Vieux Doulon, l'association a ouvert un café associatif à deux pas, dans le Manoir St Lô. Depuis mars 2025, la « Petite Cure » accueille les habitants de Doulon et des alentours avec une proposition de bar, restauration, ateliers et évènements. Une dynamique collective et citoyenne s'est déjà mise en place avec comme objectif, se préparer au déménagement et au lancement de la « Grande cure ». La subvention proposée permettra à l'association d'être accompagnée pour le déploiement de son projet, sur les questions stratégiques, techniques et opérationnelles.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer ces aides sous forme de subventions aux associations et à des porteurs de projets pour un montant de 7 000 €, crédits inscrits au budget 2026 au chapitre chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution des subventions de fonctionnement aux lauréats cités, pour un montant total de 7 000 € ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de délibération n°12

Conseil municipal du 19 juin 2026

Engagement citoyen et vie associative - 2ème répartition de subventions - Avenants - Approbation

Monsieur Romain BOUTHOLEAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

A Nantes, la diversité des associations et des dynamiques associatives constituent une richesse remarquable qui contribue à faire vivre la ville et ses quartiers et participent à son développement tout en permettant l'épanouissement et l'émancipation individuels, la cohésion sociale et la convivialité. Plus de 9 000 associations sont présentes sur le territoire nantais (dont près de 550 nouvelles associations par an), mobilisant environ 135 000 bénévoles actifs facilitant l'action au coeur des quartiers, à des destinations de toutes les générations et de tous les publics.

Alors que les associations font face à des crises multiples, à l'inflation et qu'elles sont particulièrement mises en vulnérabilité à travers un contexte financier actuel très contraint, une raréfaction des aides et des soutiens, des ressources internes fragilisées, des gouvernances et engagements bénévoles en pleine mutation et une fragilisation des publics accueillis, la Ville de Nantes a fait du soutien à la vie associative un enjeu de vie sociale, citoyenne et solidaire.

Elle organise son engagement à travers des axes structurants :

- accompagner et encourager les formes renouvelées d'engagements individuels et collectifs par un soutien renforcé aux initiatives et expérimentations citoyennes ;
- soutenir l'émancipation des habitantes et des habitants à travers une offre de loisirs et de pratiques d'activités accessibles à toutes et à tous ;
- accompagner la vie sociale, les convivialités de quartier et solidarités autour des maisons de quartier ressources et les équipements de proximité ;
- valoriser et soutenir le dynamisme de la vie associative : accompagnement et conseil, formations, aide au fonctionnement des associations (locaux, manifestations, projets et fonctionnement général ;
- **favoriser l'égalité d'accès de toutes et tous aux pratiques artistiques en amateur**

1. Deuxième répartition de subventions

La présente délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre de la politique publique engagement citoyen et vie associative : soutien au fonctionnement général des activités des associations, aux actions exceptionnelles, animations estivales, aux emplois aidés et au titre du Contrat de ville.

Les subventions sont proposées selon la répartition suivante, et détaillées en annexe 1 :

Récapitulatif subventions vie associative		
Catégories subventions	Total	Nombre de

		dossiers
Fonctionnement général des activités	19 700 €	8
Exceptionnelles	62 350 €	19
Animations estivales	13 800 €	3
Contrat de ville	19 000 €	10
Emplois aidés	58 184 €	16
Total général	173 034€	56

La Ville de Nantes affirme son soutien par la mise en œuvre de la charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

Soutien au fonctionnement général des activités des associations

Nombre de dossiers : 8 – Imputation 338.10/65748 sur le programme 52B2

Des subventions de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 19 700 € (annexe 1).

Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles

Nombre de dossiers : 19 - Imputation 338.10/65748.EXCP sur le programme 52B2.

Des subventions exceptionnelles portant sur des projets ou actions ponctuels sont proposées pour un montant total de 62 350 € (annexe 1).

Animations estivales

Nombre de dossiers : 3 – Imputation 338.10/65748.AE sur le programme 52B3

Depuis 2020, la Ville Nantes a décidé de qualifier et renforcer son dispositif « Animations Estivales » au regard du contexte social qui impacte significativement les Nantaises et Nantais, notamment les plus fragiles. La mobilisation de la Ville, des associations, des acteurs culturels, des conseils citoyens et des habitantes et habitants a été décisive dans la réussite de ce projet. Au cours de ces deux dernières années, de nombreux Nantais et de nombreuses Nantaises, de tous âges, ont bénéficié d'une programmation d'animations de qualité axée sur la convivialité, les festivités et la solidarité. Une attention particulière a été portée aux habitants des quartiers de la politique de la ville et périphériques (de Joncours, Zola, Contrie, Agenêts, Beaulieu, etc).

Ainsi, l'intervention renforcée et structurée de la Ville a démontré que ce dispositif apporte :

- une utilité sociale et culturelle pour tous les Nantais ;
- un soutien au projet associatif et aux professionnels de la culture aussi impactés par la crise économique ;
- un vrai levier pour mieux agir contre les inégalités liées à l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture et permettant à ceux qui n'ont pas les moyens de s'évader ou de s'offrir un spectacle d'en bénéficier.

Afin de soutenir l'offre estivale 2026, et en complément des subventions votées lors du conseil municipal du 30 janvier 2026, il est proposé au conseil municipal de soutenir 3 associations pour un montant total de 13 800 € (annexe 1).

Emplois aidés

Nombre de dossiers : 16– Imputation 338.10/65748.EMPA sur le programme 52B2.

Au travers du dispositif de soutien financier aux emplois aidés, la Ville apporte son soutien aux associations employeuses qui ont recours aux emplois aidés pour développer leurs activités et projets à l'insertion

socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, et s'inscrit dans le cadre la politique de l'emploi de Nantes Métropole.

Le contrat « adulte-relais » assure des missions de médiation sociale et culturelle. Il est proposé à des personnes de plus de 30 ans n'ayant pas d'emploi ou sous contrat aidé, rencontrant des difficultés d'insertion. Ces demandeurs d'emploi doivent en outre résider dans des zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires des politiques de la ville. Une vigilance particulière est apportée à l'encadrement et à la formation des bénéficiaires. Des actions de formation doivent être mises en place en concertation avec les services de l'Etat.

Il est proposé de soutenir 16 postes d'emplois aidés pour un montant de 58 184 € (annexe 1).

- **Contrat de ville**

Nombre de dossiers : 10 – Imputation 338.10/65748.VIL sur le programme 52B2

Le nouveau contrat de ville 2024/2030, adopté par le Conseil municipal du 8 décembre 2023, constitue un cap commun et un espace de mobilisation des partenaires - les collectivités, l'État, les bailleurs, les conseils citoyens, la CAF, les associations - pour améliorer la vie des 55 000 habitantes et habitants des 15 quartiers politique de la ville de la Métropole nantaise, dont les réalités socio-économiques sont plus fragiles que sur le reste de la Métropole. La Ville de Nantes est la principale concernée, puisqu'elle regroupe 12 quartiers prioritaires avec 43 000 habitantes et habitants, soit 13,4 % de la population nantaise (INSEE 2018).

Dans le cadre d'un appel à projets annuel, ce dispositif multi-partenarial permet de co-financer les associations qui développent des projets dans les 12 quartiers prioritaires nantais.

Le soutien accordé par la Ville de Nantes s'inscrit particulièrement dans le cadre des priorités du plan quartiers adopté par le Conseil municipal du 3 février 2023 en faveur des quartiers populaires : cap sur l'émancipation, un autre regard sur les quartiers, égalité réelle et lutte contre les discriminations, la santé pour tous, la transition écologique et solidaire en actions, mes droits j'y ai droit, connectés et solidaires à la fois, l'économie et l'emploi, plus que jamais une priorité, pas de quartier pour l'insécurité, à nous les espaces publics, vive les forces vives.

Des subventions en soutien aux projets, au titre du contrat de ville, sont proposées pour un montant total de 19 000€ (annexe 1).

2. Avenants aux conventions en cours avec les partenaires associatifs :

Sont également proposée à l'approbation du Conseil municipal des avenants aux conventions en cours, avec les partenaires associatifs suivants :

- Association JET FM : avenant 1 à la convention 2026-2028 du 6 mars 2026 portant sur le soutien à l'association au titre de ses activités (annexe 02) ;
- Association PING : avenant 2 à la convention 2025-2026 du 7 février 2025 (annexe 03) ;
- Association UFCV : avenant 1 à la convention 2026-2028 du 6 mars 2026 (annexe 04) ;
- Association Les Lézards Animés : avenant 1 à la convention 2026 du 10 avril 2026 (annexe 05) ;
- Association Atelier des initiatives : avenant 2 à la convention 2024-2026 du 6 février 2024 (annexe 06).

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus et détaillées en annexe 1, pour un montant total de 173 034 € ;
2. approuve les avenants aux conventions en cours avec les partenaires associatifs exposés ci-dessus portant sur le soutien aux activités (cf. annexes 2 à 6) ;
3. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récapitulatif Subventions Vie Associative		
Catégories subventions	Total	Nombre de dossiers
Fonctionnement	19 700 €	8
Exceptionnelles	62 350 €	19
Animations Estivales	13 800 €	3
Emplois Aidés	58 184 €	16
Contrat de ville	19 000 €	10
Sous total fonctionnement	173 034 €	56

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre dossiers	Catégories subventions	Intitulé du projet / de l’action	Quartier	Montant demandé en 2026	Montant proposé au CM du 19/06/2026	Montant déjà versé en 2026	Montant versé en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l’attribution de la subvention 2026	Convention/ Avenant au CM du 19/06/26	Convention/ Avenants en cours avant ce CM
Engagement citoyen et vie associative	JET FM	2	Exceptionnelle	Soutien exceptionnel au fonctionnement	Tous Quartiers	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	L'association JET FM doit assurer le renouvellement, la maintenance et la pérennisation de son matériel nécessaire pour la réalisation des actions, tant les émissions en direct, que le sonolab ou les productions des bénévoles. La Ville apporte son soutien au renouvellement du matériel de l'association et de son suivi et maintenance, sous réserve du comité des financeurs du 2 juin	Avenant 1	Convention 2026/2028 CM 30/01/2026 – DEL N°21
Engagement citoyen et vie associative	ASSOCIATION PING	4	Exceptionnelle	soutien exceptionnel au fonctionnement	Tous quartiers	50 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	L'association PING est un acteur ressource du CADRAN de la Ville de Nantes dont les champs d'expertises sont les cultures numériques, la médiation numérique, les falabs et la démocratie technique. La subvention de la Ville de Nantes apporte un soutien exceptionnel au fonctionnement général des activités de l'association.	Avenant 1	Convention 2025/2026 CM 31/01/2025 – DEL N°28
Engagement citoyen et vie associative	UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (UFCV)	14	Exceptionnelle	Mécanord	Q8 – Nantes Nord	7 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	Mécanord, garage pédagogique et solidaire porté par l'UFCV, permet à des personnes à faibles ressources de gagner en autonomie dans leurs déplacements, un levier essentiel d'insertion sociale et professionnelle. Le lieu accueille chaque année près de 450 bénéficiaires. Au-delà de la mécanique, Mécanord est un espace d'animation et de vie sociale proposant des activités socio-culturelles et favorisant l'engagement des usagers. La vie associative soutien l'association au titre de son lieu de vie sociale et de ses actions socio-culturelles et citoyennes.	Avenant 1	Convention 2026/2028 CM 30/01/2026 – DEL N°21
Engagement citoyen et vie associative	LEZARDS ANIMES	3	Animations Estivales	Découverte et initiation aux arts du cirque dans les quartiers de Nantes	Q9 – Nantes Erdre Q8 – Nantes Nord	6 025,00	6 000,00	0,00	6 000,00	5 200,00	Dans le cadre des animations estivales, l'association de cirque de loisirs Lézards Animés propose des stages d'initiation aux arts du cirque dans deux quartiers populaires, encadrés par des professionnels diplômés. Ces ateliers s'adressent prioritairement aux enfants et aux adolescents, tout en restants ouverts à l'ensemble des publics. Ils favorisent également des temps de partage intergénérationnels, certains parents participant aux activités aux côtés de leurs enfants. Au delà de la dimension physique, ces stages constituent un véritable outil éducatif au service du bien être, contribuant au développement des compétences psychomotrices et sociales des participants.	Avenant 1	Convention 2026 CM 10/04/2026 – DEL N°20
Engagement citoyen et vie associative	ATELIER DES INITIATIVES	6	Emploi aidé	Parcours Emploi Compétences : chargé d'accompagnement	Tous quartiers	1 419,00	1 419,00	0,00	1 419,00	0,00	L'association Atelier des Initiatives agit en faveur de l'accompagnement des initiatives des jeunes nantais. L'aide complémentaire au titre des emplois aidés soutient le poste de chargée d'accompagnement.	Avenant 2	Convention 2024/2026 CM 31/01/2025– DEL N°28
Engagement citoyen et vie associative	BENENOVA	7	Emploi Aidé	Adulte- Relais : Médiateur social	Q8 – Nantes Nord	4 967,00	4 967,00	0,00	4 967,00	4 967,00	Le poste d'adulte relais de l'association Bénénova permet d'impulser des projets en lien avec les besoins du territoire, faire vivre l'espace public, et s'en servir pour impliquer les habitants dans des dynamiques de projets collectifs et personnels, apporter un soutien au projet de Bénénova sur le quartier.		Convention 2024/2026 CM 02/02/2024 – DEL N°24
Engagement citoyen et vie associative	PROJETS SOLIDAIRES DANS LA CITE	12	Emploi aidé	Adulte- Relais : Médiateur social	Q9 – Nantes Erdre Q10 – Doulon Bottière	4 967,00	4 967,00	0,00	4 967,00	4 967,00	L'aide complémentaire au titre des adultes relais permet à l'association Projets solidaires dans la cité, en s'appuyant sur son projet d'épicerie solidaire, de faciliter l'implication des habitants, le lien social et de relayer des informations sur les actions autour de l'alimentation.		Convention 2025/2026 CM 31/01/2025 – DEL N°28
Engagement citoyen et vie associative	RENCONTRES AMITIES ET PARTAGES INTERCULTURELS (RAPI)	15	Emploi aidé	Adulte Relais-Médiation sociale	Q2 – Bellevue – Chantenay – Sainte Anne	4 967,00	4 967,00	0,00	4 967,00	4 967,00	Le poste d'adulte relais permet à l'association de développer des missions de médiation sociale avec les habitants du quartier notamment les jeunes, en prenant appui sur leurs actions de proximité et des actions d'aller-vers sur l'espace public.		Convention CM 31/01/2025 – DEL N°28

Projet de délibération n°13

Conseil municipal du 19 juin 2026

Politique jeunesse - Troisième répartition de subventions - Conventions - Avenants - Approbation

*Monsieur Mathias MARY, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes a fait le choix, volontariste, de porter une attention forte et déterminée sur les questions de jeunesse, en mobilisant tout à la fois les différentes politiques publiques et en développant une action spécifique. L'émancipation et l'autonomie sont au cœur de notre projet.

De l'adolescence à la vie étudiante, des jeunes actifs à ceux sans emploi ni formation, c'est à la diversité des jeunes et de leurs parcours que notre collectivité s'adresse.

Dans un environnement complexe, face à des taux de non-recours élevés, l'enjeu pour la collectivité est d'ouvrir le champ des possibles, en aidant chacune et chacun à "s'autoriser à", en favorisant les expérimentations diverses, en facilitant "les premières fois". Avec ses partenaires associatifs et en complémentarité des autres institutions, la Ville s'appuie ainsi sur la force de la proximité qu'elle s'attache à entretenir avec les jeunes et celles et ceux qui les accompagnent dans leurs parcours, pour :

- aller à leur rencontre, les informer et les aider à accéder à leurs droits,
- les accompagner dans leurs expérimentations et dans leurs engagements,
- les soutenir et valoriser leurs expressions.

Ce projet se déploie grâce :

- à une diversité d'acteurs, investi dans des domaines divers: information, insertion sociale, engagement, logement, accès aux loisirs, culture...
- un maillage d'équipements ressources: Pépinières d'Initiatives Jeunesse, espaces ados et espaces 16-25 ans de l'ACCOORD, Infos-Jeunes, ...
- une palette de dispositifs: information, découverte des métiers et mises en situations de travail, départ en vacances, accompagnement de projets, citoyenneté, ...

Face à des inégalités qui ne cessent de s'accroître, la Ville priorise ses efforts auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, notamment ceux des quartiers prioritaires.

Cela s'incarne par exemple dans la présente délibération par le soutien à Adepape – repairs 44, association d'entraide et de pair-aidance pour les jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance, ou au dispositif TAPAJ, développé par Oppelia le triangle, destiné à des jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité, désocialisés, et/ou en errance.

C'est également le sens du soutien proposé aux partenaires qui développent des projets pour les jeunes résidant dans nos quartiers populaires et qui favorisent leur engagement (Collège Stendhal, la Goutte d'O...), leur insertion (Coopérative jeunesse, ...), leur valorisation, la participation à la vie culturelle et l'accès aux loisirs.... en complément des soutiens proposés lors des précédents conseils municipaux.

L'accès aux droits et à l'offre est un des axes majeurs de notre politique publique. La Ville porte ainsi avec ses partenaires un certain nombre de démarches pour lutter contre le non recours, phénomène massif chez les jeunes.

C'est à ce titre, que la Ville soutient « Info Roule » , imaginé avec Infos Jeunes Pays de la Loire. Destinée à aller à la rencontre de l'ensemble des jeunes, sur l'espace public, cette équipe a pour mission d'agir dans une logique d'informations, d'écoute et d'échanges. Elle combine à la fois une approche généraliste via l'expertise d'Infos Jeunes et le pair à pair en mobilisant des services civiques. Conçue comme un premier sas d'information et d'accès aux droits, de mise en lien entre les jeunes et les institutions, elle a pour mission d'investir des lieux stratégiques fréquentés par les jeunes (lieux de vie ou lieux de passage, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, espaces sportifs de plein air, etc.). des lieux insuffisamment ou pas investis (quartiers prioritaires, micro-quartiers, « zones grises », etc.).

C'est le sens également de la Boussole des Jeunes, service numérique à destination des 15-30 ans, portée par infos Jeunes pays de la Loire. Dédiée aux thématiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation depuis 2023, l'ouverture de la thématique « santé et bien-être » a été lancée fin 2025 pour permettre aux jeunes d'accéder en quelques clics à des services ciblés et garantir leur mise en lien rapide et directe avec un professionnel.

Il s'agit aussi pour la Ville d'être auprès des étudiants, via notamment un partenariat structurant avec Nantes Université.

Enfin, la Ville reconnaît pleinement la participation des jeunes à la vie sociale, particulièrement en les accompagnant dans leurs premières initiatives et leurs premiers projets. C'est l'objet du festival SPOT ou du Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP), dispositifs de soutien aux projets qui donnent à voir des préoccupations des jeunes.

La présente délibération porte sur l'attribution de subventions à diverses associations et porteurs de projets au titre de la politique publique Jeunes et vie étudiante qui sont imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 338.11, pour un montant total de 138 972 € selon la répartition suivante :

Catégories	Montants	Nombre dossiers
Fonctionnement général des activités	5 000 €	1
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	109 350 €	8
Contrat de ville	10 500 €	7
CLAP Subventions	5 500 €	4
CLAP Bourses	3 000 €	2
SPOT Subventions	300 €	1
SPOT Bourses	400 €	1
Bourse vie étudiante	4 922 €	13
Total	138 972€	37

Toutes les subventions et bourses individuelles proposées sont détaillées dans l'annexe 1 de la présente délibération.

La collectivité affirme également son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

Soutien au fonctionnement général des associations (programme Jeunesse)

Nombre de dossiers : 1 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

Une subvention de fonctionnement est proposée à une association pour un montant total de 5 000€ (annexe 1).

Soutien à des actions ponctuelles

Nombre de dossiers : 8– Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

Des subventions exceptionnelles aux associations sont proposées pour un montant total de 109 350€ en soutien aux projets (annexe 1).

Contrat de ville

Nombre de projets : 7 – Imputation 338.11/65748/65742.VIL sur le programme 52C3

Le contrat de ville est un appel à projet multi-partenarial permettant de soutenir des projets concourant à la réduction des inégalités et à la cohésion territoriale. Il offre un cadre commun à l'ensemble des partenaires investis sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), dont la jeunesse est une des priorités transversales.

A ce titre, il est proposé de soutenir les projets des partenaires associatifs pour un montant de 10 500 €.

Aides aux projets au titre du dispositif CLAP (programme jeunesse)

Nombre de dossiers de subventions et de bourses individuelles : 6 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

La politique jeunesse dédiée aux plus de 16 ans vise notamment à encourager l'engagement et la participation des jeunes par l'expérience, l'expression et la coopération. Le Comité Local d'Aide aux (CLAP) est ouvert aux jeunes nantais de 16 à 25 ans, et permet de financer des projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est évaluée dans le cadre d'un jury.

Le jury des CLAP qui se s'est tenu le 28 avril 2026 a donné un avis favorable à 6 projets présentés en annexe 1. Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des aides à ces projets sous forme de 4 subventions et 2 bourses individuelles pour un montant total de 8 500€ (annexe 1).

Festival Jeunesse SPOT : soutien aux porteurs de projets de la 15e édition

Nombre de projets : 1 subvention et 1 bourse – Imputation 338.11/ chapitre 65 sur le programme 52C3- budget 2026

SPOT est un événement jeunesses initié par la Ville de Nantes dont l'ambition est de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression de jeunes nantais et nantaises âgés de 16 à 25 ans.

La 15ème édition du festival se tiendra du 4 au 6 juin 2026 au TNT (Terrain Neutre Théâtre) et sur le Cours Saint-Pierre, avec au total 39 projets y seront présentés.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de compléter les soutiens à deux projets présentés et détaillés en annexe 1, sous forme de subvention et bourse individuelle pour un montant total de 700 €.

Aides à la mobilité internationale étudiante

Nombre de projets soutenus : 13 – Imputation 338.11/ chapitre 65 sur le programme 52C3- budget 2026

Il est proposé au conseil municipal l'attribution 13 bourses individuelles d'aide à la mobilité internationale étudiante d'un montant total de 4 922 € permettant de réaliser un stage à l'étranger (annexe 1).

Avenants aux conventions en cours

Il est proposé au conseil municipal d'approuver un avenant à la convention en cours avec l'association sportive culturelle Bonne garde : avenant 3 à la convention 2024-2026 portant sur le soutien aux activités.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution de subventions et de bourses, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 138 972 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve l'avenant 3 à la convention 2024-2026 portant sur le soutien aux activités avec l'association sportive et culturelle Bonne Garde
3. **autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

ANNEXE 1

DGCITES _ Mission Jeunesses

Politique publique Jeunesses

Cr52C/Chapitre 65/338.11

Conseil Municipal du 19 juin 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : 3ème RÉPARTITION – Annexe 01

Récapitulatif Subventions Jeunesses		
Catégories subventions	Total	Nbre de dossiers
Fonctionnement général des activités	5 000	1
Exceptionnelle	109 350,00	8
Contrat de ville	10 500,00	7
Subvention CLAP	5 500	4
Bourse individuelle CLAP	3 000	2
Subventions SPOT	300	1
Bourse SPOT	400,00	1
Bourse Vie étudiante	4 922,00	13
totaux	138 972,00	37

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
JEUNESSES	ADEPAPE - REPAIRS	1	7 000 €	5 000,00	L'association est un réseau d'entraide par et pour les pairs au service des sortants de l'aide sociale à l'enfance. La ville de Nantes apporte son soutien au fonctionnement général de l'association.	/	
Fonctionnement général des activités		1					
JEUNESSES	COLLEGE STENDHAL	1	1 500 €	1 500 €	Des élèves de 3ème du collège Stendhal ont construit la 6ème édition du festival « voyager sans bouger ». A travers la culture d'un pays, le Japon pour cette année, ils vont organiser un évènement culturel à destination de tous les habitants du quartier. La subvention proposée vise à soutenir ce projet.		

ANNEXE 1

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
JEUNESSES	INFO JEUNES PAYS DE LA LOIRE	2	25 000 €	12 000 €	Infos jeunes pays de la Loire a mis en place en 2023 la « Boussole des jeunes » autour des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation et depuis fin 2025 autour des questions de santé. La "Boussole des Jeunes" est un service numérique coordonné nationalement par l'État, mais qui est décliné par territoire. Elle vise à permettre aux jeunes d'accéder en quelques clics aux services qui correspondent à leurs besoins, et garantir leur mise en lien rapide et directe avec un professionnel La subvention proposée vise à soutenir ce dispositif, Ce projet est une action du pacte des solidarités.		Convention 2026/2028 approuvée au CM du 30/01/2026 (DEL° N°23)
JEUNESSES	INFO JEUNES PAYS DE LA LOIRE	3	60 000 €	30 000 €	"Info Roule", l'équipe mobile de l'information jeunesses, vise à - Renforcer l'accès aux droits des jeunes sur l'ensemble du territoire nantais ; - Aller à la rencontre des jeunesses au plus près de leurs lieux d'habitation ou d'activités - Se positionner en tant qu'acteurs ressources autant pour les jeunes que les professionnels. La subvention proposée vise à soutenir ce projet qui est une action du pacte des solidarités.		Convention 2026/2028 approuvée au CM du 30/01/2026 (DEL° N°23)
JEUNESSES	L'OUVRE-BOÎTES 44	4	15 000 €	15 000 €	Les Coopératives Jeunesse de Service (CJS) sont des entreprises coopératives de jeunes, composées d'une dizaine de jeunes de 16 à 18 ans, résidents en QPV – quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour la plupart, et qui proposent le temps d'un été leurs services aux associations, aux institutions, aux bailleurs, aux particuliers.L'Ouvre Boîtes 44 accompagne les projets coopératifs et la formation d'animateurs jeunesse du territoire sur ce champ.Cette subvention est destinée à soutenir celle qui sera déployée sur le quartier Bellevue.		
JEUNESSES	NANTAIS AMBASSADEURS DE BELLES INITIATIVES	5	0 €	0 €	N.A.B.I s'appuie les initiatives nées dans les quartiers populaires pour développer des projets solidaires, basés sur l'entraide et la co-construction. La subvention vise à soutenir le fonctionnement de cette association dans son installation suite à l'obtention d'un poste d'adulte relais.		

ANNEXE 1

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
JEUNESSES	OPPELIA LE TRIANGLE	6	16 000 €	10 000 €	Le projet TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée) est un programme d'insertion globale mis en place par des dispositifs médico-sociaux spécialisés en addictologie. Ce programme est développé à Nantes depuis 2019 par la structure OPPELIA LE TRIANGLE. Ce dispositif est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité, désocialisés, en errance, souffrant de problèmes de consommation et/ou d'addiction. Il propose aux jeunes un travail à la journée, rémunéré. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de soins et de réduction des risques. Le soutien proposé vise à soutenir ce programme sur le territoire nantais en complément du soutien passé au premier conseil. Ce projet est une action du pacte des solidarités.		
VIE ETUDIANTE	NANTES UNIVERSITE	7	5 000 €	5 000 €	Inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle Campus Nantes avec l'Université et Nantes Métropole, la Ville de Nantes contribue à apporter son soutien financier à l'organisation d'un temps de rentrée pour accueillir les primo-entrants, créer des liens entre les étudiants et donner à voir les ressources disponibles sur le territoire.		Convention approuvée au CM du 20/06/2025 (DEL° N°35)
VIE ETUDIANTE	NANTES UNIVERSITE	8	1 205 €	1 508 €	Attribution de 5 bourses de mobilité à l'étranger au titre des aides de la Ville à la mobilité internationale des étudiants.		Convention approuvée au CM du 20/06/2025 (DEL° N°35)
Subventions Exceptionnelles		8					
JEUNESSES	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE BONNE GARDE	1	0 €	0 €	Le dispositif Ciné - Quartier vise à : - impliquer les acteurs du quartier dans la démarche d'accessibilité physique et tarifaire auprès de leurs publics - appliquer une réduction notable voire la gratuité, du prix du billet d'entrée au cinéma - organiser une sortie collective - créer un moment convivial et d'échanges autour du film. Le soutien proposé vise à renforcer l'action auprès des jeunes du Clos Toreau.	Avenant 3	Convention 2024/2026 approuvée au CM du 02/02/2024 (DEL° n°24)

ANNEXE 1

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
JEUNESSES	C WEST	2	0 €	0 €	L'association développe la pratique des sports urbains jusqu'au plus haut niveau. Elle accompagne également les jeunes sur de nombreux aspects de leur parcours. C'est à ce titre que ce soutien est proposé, en complément de ceux portés par les autres politiques publiques.		
JEUNESSES	DERVALLIERES ASSOCIATION JEUNESSE - DAJ	3	0 €	0 €	Jeune association, DAJ souhaite proposer des espaces d'échanges et de mixité pour lutter contre l'isolement et les discriminations par l'organisation d'évènements. Le soutien proposé vise à soutenir au côté de l'Etat ce projet.		
JEUNESSES	JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DE BELLEVUE (JSCB)	4	2 000 €	4 000 €	La JSCB est un club de football fortement engagé sur le territoire de Bellevue qui met également en place des actions éducatives et culturelles afin d'accompagner au mieux les jeunes licenciés. Le soutien proposé vise à soutenir les actions de l'association à destination des jeunes pour leur permettre de s'épanouir, d'avoir des projets et de les accompagner dans leur insertion.		Convention 2025/2029 approuvée au CM du 20/06/2025 (DEL° N°43)
JEUNESSES	LA GOUTTE D'O 44	5	0 €	0 €	Association oeuvrant dans le champ de la solidarité particulièrement via des maraudes, la Goutte d'o souhaite favoriser l'engagement et l'émancipation d'adolescents du quartier via des espaces d'engagements solidaires.		
JEUNESSES	L'HIRONDELLE SYRIENNE	6	1 000 €	0 €	Le projet Permis-Job à Nantes vise à lever un frein majeur à l'emploi pour les migrants et réfugiés : l'obtention du permis de conduire. Permis-Job propose une formation au code de la route adaptée à leur situation pour renforcer leur employabilité, mais aussi favoriser leur intégration en leur ouvrant des opportunités professionnelles souvent inaccessibles sans mobilité.		

ANNEXE 1

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
JEUNESSES	NOUR	7	0 €	0 €	L'association NOUR a pour projet de soutenir la santé physique, mentale et sociale des personnes en situation de précarité. Elle développe une démarche d'aller vers et un travail de mobilisation en animant des cycles de séances de Yoga Inclusif et de Yoga Boxe. L'action proposée vise à développer des actions spécifiques auprès du public jeunes du Ranzay, en leur (re) donnant goût à la pratique physique, au coeur du quartier et en plein air.		
Subventions contrat de ville		7					
JEUNESSES	LES GAMINS NANTES	1	0 €	0 €	JURY CLAP 28/04/26 :podcast visant à mettre en lumière les artistes émergents nantais en abordant une thématique propre à leur personnalité et à leur art. Ce projet représente une opportunité pour les artistes de valoriser leur art, participer à la mise en valeur de la culture et en faciliter l'accès aux nantais.		
JEUNESSES	LE VOYAGE AU PAYS DES GROS MOTS	2	0 €	0 €	JURY CLAP 28/04/26 :événement culturel et festif à destination des étudiants de Nantes. Il est organisé dans une volonté de rendre la culture accessible à toutes et tous. Cet événement est l'occasion d'apporter des éléments historiques et sociologiques sur la thématique des insultes tout en restant ludique. Gratuit, cette journée est l'occasion de sensibiliser les nantais à leur usage.		
JEUNESSES	CIE AUX CONFINES	3	0 €	0 €	JURY CLAP 28/04/26 :dernière représentation de l'ultime tournée d'une troupe d'artiste itinérante. Ces derniers ont consigné sur une grande liste leurs rêves de plateau et ce qu'ils souhaitent réaliser avant la fin. Cette pièce sera jouée au festival Fauves mais a aussi pour vocation de se jouer dans des lieux disruptifs, dans l'espace public. Ainsi elle sera jouée de manière impromptue devant des publics multiples, apportant une proposition artistique peu habituelle.		
	CEMEA Pays de la Loire	4	0 €	0 €	JURY CLAP 28/04/26 :événement interculturel et de lutte contre les discriminations. Le festival est ouvert à tous et toutes. Ce temps festif sera l'occasion de mettre en valeur la culture rom autour d'un événement commun.		Convention 2026/2028 approuvée au CM du 30/01/2028 (DEL° N°21)

ANNEXE 1

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
Subvention CLAP		4					
JEUNESSES	COLLON Mélodie	1	0 €	0 €	JURY CLAP 28/04/26 : événement culturel et festif à destination des étudiants de Nantes. Il est organisé dans une volonté de rendre la culture accessible à toutes et tous.		
JEUNESSES	LE CALVEZ Louann	2	0 €	0 €	JURY CLAP 28/04/26 : journée dédiée à l'inclusivité à Nantes, le 12 septembre 2026. De nombreuses initiatives et acteurs émergents à Nantes dans cet esprit d'inclusivité. L'enjeu de cette journée est de favoriser la rencontre et la mise en évidence de luttes similaires et communes.		
Bourse individuelle CLAP		2					
JEUNESSES	ATELIER DES INITIATIVES	1	0 €	0 €	Appel à projets festival SPOT 2026 – accompagnement de la jeune porteuse de projets Médina Djoé jusqu'à SPOT : Médina sera Maîtresse de Cérémonie le vendredi 5 et samedi 6 juin 2026 sur le Cours Saint Pierre. La subvention est versée à l'association l'Atelier des initiatives a vocation à prendre en charge l'achat de sa tenue de scène et d'un habillage spécifique pour son micro (housse et bonnette).	Avenant 2 (délibération engagement citoyen et vie associative)	Convention 2024/2026 approuvée au CM du 02/02/2024 (DEL° n°9)
Subventions SPOT		1					
JEUNESSES	Victorine OUVRARD	1	0 €	0 €	Appel à projets festival SPOT 2026 – projet de concert de la chanteuse et musicienne "Victorine n'existe pas". Le projet sera présenté au public le jeudi 4 juin au TNT. Le soutien financier a vocation à prendre en charge l'achat de costumes et d'éléments de scénographie pour le concert.		
Bourses SPOT		1					
Vie étudiante	Déborah BECAM	1	0 €	0 €	Stage du 15/06/2026 au 04/09/2026 au sein d'une entreprise de BTP en Indonésie dans le cadre de sa formation en apprentissage Ingénieur Bâtiment Travaux Publics à l'Ecole Centrale.		

ANNEXE 1

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
Vie étudiante	Baptiste BODIN	2	0 €	0 €	Stage du 15/06/2026 au 04/09/2026 au sein d'une entreprise de design paysager au Canada dans le cadre de sa formation en apprentissage Ingénieur Bâtiment Travaux Publics à l'Ecole Centrale.		
Vie étudiante	Hugo BRAJDIC	3	0 €	0 €	Stage du 01/06/2026 au 15/08/2026 au sein d'un laboratoire de recherche de l'université de Toronto au Canada dans le cadre de son apprentissage à l'IMT Atlantique en 2ème année d'ingénierie logicielle.		
Vie étudiante	Matis BYAR	4	0 €	0 €	Stage du 19/05/26 au 15/08/26 au sein du département informatique d'une ONG de défense des réfugiés nord coréens dans le cadre de son apprentissage à l'IMT Atlantique en 2ème année d'ingénierie logicielle.		
Vie étudiante	Yohann CHAVANEL	5	0 €	0 €	Stage du 01/06/2026 au 28/08/2026 au sein d'un département qualité d'une entreprise chinoise à Pékin dans le cadre de son apprentissage à l'IMT Atlantique en 2ème année d'ingénierie logicielle.		
Vie étudiante	Marie-Lou FLINOIS	6	0 €	0 €	Stage du 15/06/2026 au 04/09/2026 au sein d'une entreprise de BTP en Indonésie dans le cadre de sa formation en apprentissage Ingénieur Bâtiment Travaux Publics à l'Ecole Centrale.		
Vie étudiante	Appoline HUEBER	7	0 €	0 €	Stage du 27/04/2026 au 22/05/2026 au sein d'une ferme pédagogique dans le cadre de son BTSA animation et développement des territoires ruraux à la MFR Le Cèdre.		
Vie étudiante	Tarik MESSAOUDENE	8	0 €	0 €	Stage du 04/05/2026 au 10/07/2026 au sein d'une entreprise coréenne à Séoul dans le cadre de son BTS Commerce International au lycée Nelson Mandela.		
Vie étudiante	Enzo MORVAN	9	0 €	0 €	Stage du 20/05/26 au 31/07/2026 au sein d'une agence de développement web en Australie dans le cadre son apprentissage à l'IMT Atlantique en 2ème année d'ingénierie logicielle.		

ANNEXE 1

Politique publique	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Nbre de dossiers	Montant en 2025	Montant versé en 2024	Motivations de l'attribution de la subvention	Convention/Avenant au CM du 19 juin 2026	Convention en cours
Vie étudiante	Camille NIVELLE	10	0 €	0 €	Stage du 15/06/2026 au 04/09/2026 au sein d'une entreprise de BTP en Indonésie dans le cadre de sa formation en apprentissage Ingénieur Bâtiment Travaux Publics à l'Ecole Centrale.		
Vie étudiante	Camille PERROT	11	0 €	0 €	Stage du 15/06/2026 au 04/09/2026 au sein d'une entreprise de BTP en Indonésie dans le cadre de sa formation en apprentissage Ingénieur Bâtiment Travaux Publics à l'Ecole Centrale.		
Vie étudiante	Johan RAZAT	12	0 €	0 €	Stage du 15/06/2026 au 04/09/2026 au sein d'une entreprise de techniques de construction en bambou en Indonésie dans le cadre de sa formation en apprentissage Ingénieur Bâtiment Travaux Publics à l'Ecole Centrale.		
Vie étudiante	Romain TAILLEE	13	0 €	0 €	Stage du 15/06/2026 au 04/09/2026 au sein d'une entreprise de design paysager au Canada dans le cadre de sa formation en apprentissage Ingénieur Bâtiment Travaux Publics à l'Ecole Centrale.		
Total des aides à la mobilité internationale		13					

Projet de délibération n°14

Conseil municipal du 19 juin 2026

Sports - Deuxième répartition de subventions - Conventions et avenants - Approbation

Madame Pauline LANGLOIS, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur de l'égalité d'accès de toutes et tous à la pratique et du soutien aux associations sportives et clubs, envisage de procéder à une 2ème répartition de subventions au titre de l'année 2026, pour un montant total de 1 391 033 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

A) Détail de la répartition des aides

La répartition de ces aides financières par dispositif sera effectuée de la manière suivante :

Dispositif	Somme totale
Investissement	135 000 €
Manifestations sportives et parasportives	22 240 €
Fonctionnement – Plan Nantes Parasport	3 807 €
Fonctionnement – Plan Nantes Nautisme	151 858 €
Fonctionnement exceptionnel	343 300 €
Fonctionnement entretien courant équipements sportifs	45 600 €
Sport de haut niveau	276 860 €
Sport de haut niveau – missions d'intérêt général	310 200 €
Fonction sociale et de solidarité du sport	27 500 €
Emplois aidés	3 311 €
Subvention Sportive Commune	4 357 €
Subvention Sportive Commune – associations scolaires et universitaires	67 000 €

La répartition détaillée et motivée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe n° 1. Elles seront imputées en investissement au chapitre 204 pour un montant total de 135 000 € et en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonctions 326.13 et 30.10, pour un montant total de 1 256 033 €.

Cette 2^{ème} répartition des subventions concerne plusieurs dispositifs dont principalement :

- *Investissement*

Les associations ci-dessous ont présenté des projets concernant une opération de travaux et des
Ville de Nantes
Conseil municipal du 19 juin 2026

acquisitions de matériel sportif :

- L'association des courses hippiques de Nantes a présenté son projet de rénovation du bâtiment de la tribune de l'hippodrome du Petit Port à Nantes pour des travaux d'étanchéité de la toiture, de sécurisation des murs et d'amélioration de la performance énergétique par le remplacement des menuiseries et du système de chauffage. La réalisation des travaux est prévue en deux tranches en 2026 et 2027 pour une durée globale de 13 mois avec une mise en service prévue fin avril 2027. Le coût global de l'opération est estimé à 1,3M€ HT. Il est proposé de soutenir le projet global à hauteur de 200 000 € dont 100 000 € en 2026 et 100 000 € en 2027 (cf. convention en annexe 37) ;
- L'association sportive et culturelle Bonne Garde est gestionnaire de ses équipements notamment le gymnase Jean-Yves Leroy situés 20 rue Frère Louis à Nantes. Cet équipement structurant implanté dans le quartier sud accueille près de 1 500 adhérents ainsi que des classes d'élèves d'établissements scolaires du quartier. L'ASC Bonne Garde a présenté son projet de remplacement de matériel gymnique (fosse de réception, tapis, câblerie, ...) et d'installation d'un système de contrôle d'accès au gymnase. Le coût global prévisionnel s'élève à 52 510 € TTC. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € pour participer au financement du renouvellement de matériel et de sécurisation du gymnase (cf. avenant en annexe 14) ;
- *Plan Nantes Nautisme*

Il est proposé d'attribuer les soldes des subventions 2026 pour le fonctionnement de 6 clubs signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs Nantes Nautisme (voile, aviron et canoë-kayak). La répartition par club de l'enveloppe d'un montant global de 151 858 € est précisée en annexe 1.

- *Fonctionnement exceptionnel*

L'association Sportive Toutes Aides (ASTA) a participé aux championnats d'Europe de patinage sur roulettes artistique qui se sont déroulés à Conegliano (Italie) du 30 avril au 2 mai 2026. 7 patineuses de l'ASTA ont ainsi participé au « show juniors » et « seniors ». Une subvention exceptionnelle de 800 € est proposée pour participer au financement du déplacement de ce groupe.

L'association Handball Club Nantais s'est mise d'accord avec l'association Nantes Loire Féminin Handball pour l'intégrer à compter de cette saison 2026-2027 afin d'assurer sa pérennité. Pour mémoire ce club était temporairement cette saison sous la tutelle de la ligue régionale de handball à la suite de la défection à l'été 2024 de son principal mécène. Le club féminin représente 235 licenciés dont 15 pratiquants hand-adapté. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 € au Handball Club Nantais pour la reprise de l'ensemble des équipes et des activités du club féminin (cf. convention en annexe 31).

L'association Glisse Urbaine Métropolitaine (GUM), créée le 14 mars 2024 gère l'équipement sportif le skatepark (situé 9 allée des vinaigriers à Nantes) et développe les pratiques de glisse urbaine (BMX, roller, skate, trottinette, etc). Il est proposé de lui attribuer une première partie de subvention d'un montant de 312 500 € affectée au fonctionnement du skatepark pour le début de la saison 2026-2027. En outre, une subvention d'investissement de 10 000 € est également proposée pour le renouvellement de modules de skate et les travaux d'entretien durable de l'équipement (cf. convention en annexe 35).

- *Sport de haut niveau*

Il est proposé d'attribuer les premières parties de subventions pour le fonctionnement du début de la saison 2026-2027 de 19 clubs nantais dont les équipes féminines et masculines évoluent en division nationale dans des disciplines reconnues de haut niveau par le Ministère des sports. La répartition par club de l'enveloppe globale qui s'élève à 276 860 € est détaillée dans le tableau en annexe 1. En outre, les secondes parties de subventions pour la fin de la saison 2026-2027 seront proposées et soumises au vote lors du premier Conseil municipal de l'année 2027.

- *Sport de haut niveau – missions d'intérêt général*

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 113-2 du Code du sport, il est notamment proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 112 000 € pour la Société par Actions Simplifiée (SAS) Hockey Pro Nantes dans le cadre des missions d'intérêt général (MIG) (actions de formation, de prévention, d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale) assurées par le club de hockey sur glace pour le début de la saison 2026-2027 ;
- 198 200 € pour la Société par Actions Simplifiée (SAS) Stade Nantais dans le cadre de missions d'intérêt général (actions de formation, de prévention, d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale) assurées par le club de rugby et pour le début de la saison 2026-2027.

B) Annulation d'une manifestation sportive – restitution de subvention

L'association 44 We Ball avait sollicité une subvention pour l'organisation de son tournoi annuel de street basket « ball so hard » programmé les 27 et 28 juin 2026. Dans ce cadre, l'association a perçu une subvention de 7 125 € votée par le Conseil municipal le 30 janvier 2026.

L'association ne sera pas en mesure d'organiser cette manifestation sportive et a donc annulé l'édition 2026 de ce tournoi. Il est proposé de procéder au retrait de cette subvention et de demander à l'association 44 We Ball la restitution de la subvention d'un montant de 7 125 € par chèque ou par virement à l'ordre du Trésor public.

C) Conventions et avenants

Pour le vote des subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités locales sont tenues de contractualiser les aides apportées aux clubs. Cette obligation résulte de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ainsi, des avenants aux conventions existantes relatives à la saison sportive 2025-2026, sont proposés avec les clubs suivants :

ASSOCIATION DOJO NANTAIS	annexe 2
ASSOCIATION NANTES LOIRE FEMININ HANDBALL	annexe 3
ASSOCIATION NANTES HOCKEY GLACE	annexe 4
LES NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION	annexe 5
ASSOCIATION POUR PROMOTION COURSE CROISIERE	annexe 6
ASSOCIATION SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST	annexe 7
ASSOCIATION CLUB VOILE AMITIÉ NATURE	annexe 8
ASSOCIATION CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES	annexe 9
ASSOCIATION CLUB LÉO LAGRANGE NANTES AVIRON	annexe 10
ASSOCIATION UNIVERSITÉ NANTES AVIRON	annexe 11
ASSOCIATION NANTES ATLANTIQUE CANOË KAYAK	annexe 12
ASSOCIATION OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF NANTAIS	annexe 13
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE BONNE GARDE	annexe 14
ASSOCIATION DON BOSCO SPORTS NANTES	annexe 15

Et des conventions à conclure pour la saison 2026-2027 sont proposées avec les clubs suivants :

ASSOCIATION NANTES BASKET HERMINE	annexe 16
ASSOCIATION NANTES GYM	annexe 17
ASSOCIATION DOJO NANTAIS	annexe 18
ASSOCIATION RACING CLUB NANTAIS	annexe 19
ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE PORT COMMUNEAU MOULIN	annexe 20
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ROGATIEN	annexe 21
ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NATATION NANTES	annexe 22
ASSOCIATION NEC ESCRIME	annexe 23
ASSOCIATION LA NANTAISE	annexe 24
ASSOCIATION NANTES TENNIS DE TABLE	annexe 25
ASSOCIATION NANTES SAINT JOSEPH TENNIS DE TABLE	annexe 26
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT MEDARD DE DOULON	annexe 27
ASSOCIATION HOCKEY CLUB DE NANTES	annexe 28

ASSOCIATION SNUC TENNIS	annexe 29
ASSOCIATION NANTES NATATION	annexe 30
ASSOCIATION HANDBALL CLUB NANTAIS	annexe 31
ASSOCIATION NANTES HOCKEY GLACE	annexe 32
SOCIETE HOCKEY PRO NANTES (missions d'intérêt général)	annexe 33
SOCIETE STADE NANTAIS (missions d'intérêt général)	annexe 34
ASSOCIATION GLISSE URBAINE MÉTROPOLITAINE	annexe 35
ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE BELLEVUE FOOTBALL	annexe 36
ASSOCIATION DES COURSES HIPPIQUES DE NANTES	annexe 37

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement en faveur de clubs sportifs selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 1 391 033 €, et le cas échéant la signature des avenants et conventions correspondants (annexes 2 à 37) ;
2. approuve le retrait d'une subvention de 7 125 € à reverser par l'association 44 WE BALL à la Ville de Nantes ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conseil Municipal du 19 juin 2026 – Sports – 2ème répartition de subventions - annexe 1 à la délibération

Récapitulatif de la répartition des subventions par dispositif :

Dispositifs subventions Investissement	Total proposé au vote	Imputations budgétaires
Investissement	135 000 €	31 / 30.10 / opération 901 / article 2324
Sous-total subventions d'investissement	135 000 €	
Manifestations sportives et parasportives	22 240 €	31A05 / 326.13 / 65748
Fonctionnement – Plan Nantes Parasport	3 807 €	31A03 / 30.10 / 65748
Fonctionnement – Plan Nantes natisme (voile, aviron, canoë-kayak)	151 858 €	31A03 / 30.10 / 65748
Fonctionnement exceptionnel	343 300 €	31A03 / 30.10 / 65748
Fonctionnement – entretien courant équipements sportifs	45 600 €	31A03 / 30.10 / 65748
Sport de haut niveau	276 860 €	31A03 / 30.10 / 65748
Sport Missions d'Intérêt Général	310 200 €	31A03 / 30.10 / 65742
Fonction Sociale et Solidarité du Sport	27 500 €	31A03 / 30.10 / 65748
Emplois aidés	3 311 €	31A03 / 30.10 / 65748.EMPA
Subvention Sportive Commune 2026	4 357 €	31A03 / 30.10 / 65748.SSC
Subvention Sportive Commune 2026 Associations sportives scolaires et universitaires	67 000 €	31A03 / 30.10 / 65748.SSCE
Sous- total subventions de fonctionnement	1 256 033 €	
Montant total des subventions CM 19 juin 2026	1 391 033 €	

Détail de la répartition des subventions par dispositif et par club sportif :

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Investissement	ASSOCIATION DES COURSES HIPPIQUES DE NANTES	200 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	L'association des courses hippiques de Nantes gère les équipements hippiques de l'hippodrome du Petit Port par un bail emphytéotique conclu entre la ville et l'association. L'association a présenté un projet de travaux estimé à 1,3M€ HT qui porte sur la rénovation du bâtiment des tribunes pour l'accueil du public dans des conditions sécurisées. Il est proposé de soutenir le projet global à hauteur de 200 000 €. Cette première subvention de 100 000 € est proposée pour soutenir le projet. Une seconde partie également de 100 000 € sera soumise au vote du conseil municipal en 2027.	Convention en annexe 37
Investissement	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE BONNE GARDE	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	L'association sportive et culturelle Bonne Garde est gestionnaire de ses installations sportives notamment sa salle spécialisée gymnastique. Cet équipement structurant implanté dans le secteur sud de Nantes est fortement utilisé par les adhérents et les scolaires du quartier. Afin de maintenir les équipements gymniques dans des conditions de sécurité, le club doit renouveler plusieurs matériels de gym (fosse de réception, tapis, cablerie, plateforme de parade) et sécuriser l'accès au gymnase. Le coût global du projet présenté par le club s'élève à 52 510 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € pour contribuer au financement du renouvellement du matériel sportif.	- Avenant 1 en annexe 14 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Investissement	ASSOCIATION OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF NANTAIS (OMS)	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	L'OMS est une association "ressources" qui a notamment pour mission d'accompagner les clubs nantais dans leur fonctionnement. L'association a déménagé et son siège est désormais situé 16 rue du Moulin à Nantes. L'association a dû procéder au renouvellement de son mobilier de bureau pour un coût global de 13 720 €. Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement à titre exceptionnel de 5 000 € pour soutenir ce projet qui contribue aux bonnes conditions d'accueil et de travail de la structure.	- Avenant 1 en annexe 13 - Convention approuvée le 10/10/2025, délibération 32
Investissement	ASSOCIATION GLISSE URBAINE METROPOLITAINE	24 000 €	10 000 €	14 000 €	24 000 €	10 000 €	Glisse Urbaine Métropolitaine (GUM) est l'association gestionnaire du skate park situé 9 allée des Vinaigriers à Nantes. Cette subvention de 10 000 € est proposée pour le renouvellement des équipements sportifs de glisse urbaine pour le début de la saison 2026-2027.	Convention en annexe 35
Total subventions d'investissement Imputation 31 – 30.10 – opération 901 – 2324			135 000 €					

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Manifestations sportives	ASSOCIATION LES FOULEES NANTAISES	5 000 €	4 900 €	0 €	4 900 €	5 900 €	L'association Les Foulées Nantaises a pour objet de promouvoir l'athlétisme par l'organisation de courses à pied, notamment le super-trail nantais annuel. Cette subvention est proposée pour soutenir le super-trail nantais organisé le 19 avril 2026 avec 2 courses (10km et 20km) dans la Vallée de la Chézine au départ du Parc de Procé.	
Manifestations sportives	ASSOCIATION NANTES ATLANTIQUE RINK HOCKEY (NARH)	1 500 €	1 000 €	0 €	1 000 €	750 €	L'association NARH organise chaque année un tournoi jeunes (U15/U17) de rink hockey rassemblant 10 équipes françaises et étrangères (Espagnoles et Portugaises). Cette subvention est proposée pour soutenir ce tournoi organisé au complexe sportif du Croissant à Nantes du 3 au 5 avril 2026	
Manifestations sportives	ASSOCIATION AMICALE LAIQUE DE LA CHAUVINIÈRE	3 500 €	1 400 €	0 €	0 €	0 €	L'Amicale Laïque de la Chauvinière implantée dans les quartiers nord de Nantes permet aux habitants de pratiquer l'activité basket dans le gymnase Lucien David. Le 1er mai 2026, elle a fêté ses 80 ans d'existence. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 400 € pour soutenir le programme d'activités sportive et festive organisé à l'occasion de cette journée d'anniversaire.	
Manifestations sportives	NANTES PLEINS CONTACTS	5 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €	3 000 €	L'association Nantes Pleins Contacts développe un projet d'enseignement de la boxe anglaise pour les jeunes des quartiers Bottière et Malakoff. Le 12 juin 2026, elle a organisé un tournoi en journée pour les jeunes boxeurs du club suivi d'un gala de 2 combats de boxeurs de niveau international au Complexe Gaston Turpin à Nantes. Cette subvention est proposée pour soutenir cette manifestation qui permet aux jeunes boxeurs nantais de participer et d'assister à un événement de boxe de haut niveau.	
Manifestations sportives	ASSOCIATION TRIATHLON CLUB NANTAIS	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €	Le Triathlon club nantais a organisé une manifestation sportive à destination des jeunes du quartier des Dervallières le "Duathlon des Dervallières" (course à pied et vélo) le 10 juin. Le 18 octobre prochain, l'association projette également l'organisation du "triathlon des roses" à but caritatif à l'occasion du mois "octobre rose" pour reverser des fonds à la recherche contre le cancer du sein, et du "triathlon de Nantes" orienté "compétition" ouvert aux licenciés et non licenciés.	
Manifestations sportives	ASSOCIATION SOCIÉTÉS CYCLISTES NANTAISES	700 €	600 €	0 €	1 600 €	1 000 €	L'association sociétés cyclistes nantaises a pour objet d'organiser des manifestations sportives de cyclisme sur Nantes. Cette subvention est proposée pour soutenir la course "samedi des écoles de vélo" prévue au vélodrome du Petit Breton le 27 juin 2026, pour environ 70 enfants des écoles de cyclisme du département.	

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Manifestations sportives	ASSOCIATION BAG NANTES	2 500 €	490 €	0 €	490 €	490 €	L'association BAG Nantes a pour objet de proposer des activités sportives pour tous, notamment pour les personnes LGBT+ et alliées et d'organiser des manifestations sportives. Cette subvention est proposée pour l'organisation de son tournoi annuel de badminton au Stadium Pierre Quinon à Nantes – 3 octobre 2026	
Manifestations sportives	ASSOCIATION NANTES HOCKEY GLACE (NHG)	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	L'équipe féminine de hockey sur glace du NHG a du jouer un match de 1/4 de finale play off en championnat élite B (contre Colmar) le samedi 14 mars 2026 patinoire du Petit Port, entraînant une indemnisation à verser au gestionnaire de la patinoire (suppression d'une séance publique). Cette subvention exceptionnelle est proposée pour participer aux frais supportés par l'association.	- Avenant 3 en annexe 4 - Avenant 2, délibération 28 du 30/01/2026 - Avenant 1, délibération 22 du 05/12/2025 - Convention, délibération 43 du 20/06/2025
Manifestations sportives	ASSOCIATION DON BOSCO SPORTS NANTES	1 400 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	Chaque année, le club organise son tournoi de badminton qui rassemble plus de 370 participants, ouvert aux joueurs débutants et de niveau national avec des rencontres en simple et double (hommes, femmes et mixte). Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'édition 2026 qui s'est déroulée du 1er au 5 mai, gymnase de La Noue à Nantes.	- Avenant 3 en annexe 15 - Avenant 2, délibération 28 du 30/01/2026 - Avenant 1, délibération 37 du 05/12/2025 - Convention, délibération 32 du 10/10/2025
Manifestations sportives	LES NEPTUNES NANTES VOLLEY ASSOCIATION	1 500 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	L'association a organisé les finales de la coupe de France de volley féminin catégorie U15 du 28 au 31 mai 2026, complexe sportif Jean Jahan. Cette subvention est proposée pour soutenir cette compétition accueillie à Nantes	- Avenant 2 en annexe 5 - Avenant 1, délibération 28 du 30/01/2026 - Convention, délibération 37 du 05/12/2025
Manifestations sportives	ASSOCIATION LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DU SPORT UNIVERSITAIRE	1 000 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	La Ligue des pays de la Loire du sport universitaire a organisé du 9 au 11 juin 2026, les compétitions du championnat de France universitaire de volley. Les compétitions féminine et masculine ont rassemblé 32 équipes d'étudiants venant de toute la France. Cette subvention de 1 000 € est proposée pour soutenir l'accueil de ce championnat de France à Nantes	

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Manifestations sportives	ASSOCIATION LES RUNNERS DE LA DIGUE	12 000 €	2 850 €	0 €	2 850 €	2 850 €	L'association organise chaque année le "trail de Nantes Montaigu" qui rassemble environ 2400 coureurs et nécessite 450 bénévoles. La 9ème édition se déroulera le 26 septembre 2026 au départ du Château de Nantes en direction des bords de Sèvre jusqu'à Montaigu. Globalement, cette course à pied prévoit 6 distances : 103km, 53km, 22km et 15km. Cette subvention de 2 850 € est proposée pour soutenir cet événement notamment les épreuves au départ de Nantes.	
Manifestation parasportives	ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LOIRE ATLANTIQUE	2 000 €	1 500 €	0 €	0 €	0 €	L'association a organisé la 4ème édition de la journée "handisport en fête" le 13 juin 2026 visant à promouvoir les clubs qui proposent des pratiques sportives adaptées aux personnes en situation de handicap. Cette subvention de 1 500 € est proposée pour soutenir cet événement mis en oeuvre sur le site des chantiers de l'île de Nantes avec un village et des stands permettant d'essayer et d'assister à des démonstrations d'activités tel que basket fauteuil, cécifoot, boccia ...	
Total subventions – Manifestations sportives et parasportives Imputation 31A05 – 326.13 – 65748			22 240 €					
Fonctionnement Plan Nantes Parasport	ASSOCIATION UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE (UCNA)	375 €	375 €	0 €	350 €	900 €	L'association UCNA développe la pratique des disciplines du cyclisme avec ses différentes sections sportives (cyclisme, BMX, cyclo-tourisme, tandem handisport, ...). Cette subvention est proposée pour soutenir les actions vélo-tandem proposées pour les personnes porteuses d'une déficience visuelle.	Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Fonctionnement Plan Nantes Parasport	ASSOCIATION NANTES LOIRE FEMININ HANDBALL (NLFH)	2 000 €	1 932 €	0 €	0 €	0 €	L'association NLFH développe l'activité hand-adapté (entraînements hebdomadaires, matchs et tournois) pour les personnes porteuses d'un handicap mental. Cette subvention est proposée pour les actions "hand-adapté" et pour les formations spécifiques d'encadrants réalisées lors de la saison 2025-2026.	- Avenant 1 en annexe 3 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Fonctionnement Plan Nantes Parasport	ASSOCIATION NANTES TENNIS DE TABLE	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €	L'association encadre tout au long de la saison des séances de tennis de table adaptées pour les personnes en fauteuil et à mobilité réduite. Cette subvention est proposée pour la pérennisation du projet de développement du para tennis de table	Convention en annexe 25
Total subventions de fonctionnement – Plan parasport Imputation 31A03 – 30.10 – 65748			3 807 €					

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Fonctionnement Plan Nantes nautisme (voile)	ASSOCIATION POUR PROMOTION COURSE CROISIERE (APCC)	127 000 €	51 500 €	65 000 €	116 500 €	109 500 €	L'association développe un projet de la pratique de la voile notamment en compétition et de haut niveau en voile habitable. Elle est signataire de la convention pluriannuelle "Nantes Nautisme 2023-2026". Dans ce cadre, une subvention de 51 500 € est proposée au titre du solde de l'année 2026 pour la pérennisation du projet global du club notamment le volet "sport de haut niveau". En 2025, l'APCC était 2ème meilleur club français au classement performance de la fédération française de voile dans la discipline "voile habitable"	- Avenant 1 en annexe 6 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Fonctionnement Plan Nantes nautisme (voile)	ASSOCIATION SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST (SNO)	76 000 €	21 950 €	40 000 €	63 450 €	63 450 €	Le club développe un projet de la pratique de la voile notamment en compétition et de haut niveau en voile dériveur. Elle est signataire de la convention pluriannuelle "Nantes Nautisme 2023-2026". Dans ce cadre, une subvention de 21 950 € est proposée au titre du solde de l'année 2026 pour la pérennisation du projet global du club notamment le volet "sport de haut niveau". En 2025, le SNO était 2ème meilleur club français au classement performance de la fédération française de voile dans la discipline "voile dériveurs"	- Avenant en annexe 7 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Fonctionnement Plan Nantes nautisme (voile)	ASSOCIATION CLUB VOILE AMITIE NATURE NANTES (CVAN)	58 000 €	16 000 €	30 000 €	46 000 €	46 000 €	L'association développe un projet de la pratique de la voile pour tous sur l'Erdre notamment de la voile pour les scolaires. Elle est signataire de la convention pluriannuelle "Nantes Nautisme 2023-2026". Dans ce cadre, une subvention de 16 000 € est proposée au titre du solde de l'année 2026 pour le fonctionnement et la pérennisation du projet global du club.	- Avenant 1 en annexe 8 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Fonctionnement Plan Nantes nautisme (aviron)	ASSOCIATION CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES	90 000 €	32 463 €	60 000 €	91 505 €	88 370 €	L'association développe un projet d'enseignement de l'aviron sur l'Erdre notamment pour pratiquer en compétitions et à haut niveau. Elle est signataire de la convention pluriannuelle "Nantes Nautisme 2023-2026". Dans ce cadre, une subvention de 32 463 € est proposée au titre du solde de l'année 2026 pour la pérennisation du projet global du club notamment le volet "sport de haut niveau". A l'issue de la saison 2024-2025 et pour la 3ème année consécutive, le Cercle de l'aviron de Nantes est 1er club français de Division 1 dans le classement performance de la fédération française d'aviron.	- Avenant 1 en annexe 9 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Fonctionnement Plan Nantes nautisme (aviron)	ASSOCIATION CLUB LÉO LAGRANGE NANTES AVIRON	36 000 €	11 445 €	23 000 €	34 110 €	34 315 €	L'association développe un projet d'enseignement de l'aviron sur l'Erdre pour tous, en loisirs et en compétitions. Elle est signataire de la convention pluriannuelle "Nantes Nautisme 2023-2026". Dans ce cadre, une subvention de 11 445 € est proposée correspondant au solde de l'année 2026 pour le fonctionnement et la pérennisation du projet global du club. A l'issue de la saison 2024-2025, le club termine à la 47ème place (Division 3) dans le classement performance de la fédération française d'aviron.	- Avenant 1 en annexe 10 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Fonctionnement Plan Nantes nautisme (aviron)	UNIVERSITE NANTES AVIRON (UNA)	34 500 €	11 000 €	20 000 €	31 000 €	23 000 €	L'association développe un projet d'enseignement de l'aviron sur l'Erdre pour tous et notamment les étudiants. Elle est signataire de la convention pluriannuelle "Nantes Nautisme 2023-2026". Dans ce cadre, une subvention de 11 000 € est proposée correspond au solde de l'année 2026 pour le fonctionnement et la pérennisation du projet global du club. A l'issue de la saison 2024-2025, le club termine à la 87ème place (Division 4) dans le classement performance de la fédération française d'aviron.	- Avenant 1 en annexe 11 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Fonctionnement Plan Nantes nautisme (canoë-kayak)	ASSOCIATION NANTES ATLANTIQUE CANOË KAYAK	29 000 €	7 500 €	20 000 €	27 500 €	27 500 €	L'association développe un projet de la pratique du canoë-kayak pour tous et en compétition. Elle est signataire de la convention pluriannuelle "Nantes Nautisme 2023-2026". Dans ce cadre, une subvention de 7 500 € est proposée correspond au solde de l'année 2026 pour le fonctionnement et la pérennisation du projet global du club.	- Avenant 1 en annexe 12 - Convention approuvée le 30/01/2026, délibération 28
Total subventions de fonctionnement – Plan Nantes nautisme Imputation 31A03 – 30.10 – 65748			151 858 €					
Fonctionnement exceptionnel	ASSOCIATION SPORTIVE TOUTES AIDES	2 000 €	800 €	0 €	3 800 €	3 800 €	La section "patinage sur roulettes artistique" de l'ASTA a été sélectionnée pour les championnats d'Europe qui se sont déroulés en Italie à Conegliano du 30 avril au 2 mai 2026. Il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € pour participer au financement du déplacement des 7 patineuses qui ont participé au show juniors et show seniors de cette compétition.	
Fonctionnement exceptionnel	ASSOCIATION HANDBALL CLUB NANTAIS	48 675 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	L'association Handball Club Nantais absorbe l'association Nantes Loire Féminin Handball à compter de la saison 2026-2027. Elle reprend ainsi l'ensemble de la structure associative et le fonctionnement de toutes les équipes de handball féminin pour constituer un club masculin et féminin de handball. Cette subvention de 30 000 € est proposée pour accompagner à titre exceptionnel cette absorption et la nouvelle organisation qui en découle.	Convention en annexe 31
Fonctionnement exceptionnel	ASSOCIATION GLISSE URBAINE METROPOLITAINE	625 000 €	312 500 €	312 500 €	477 000 €	460 500 €	Glisse Urbaine Métropolitaine (GUM) gère l'équipement sportif le skatepark situé 9 allée des vinaigriers à Nantes Est et a pour objet d'y développer les activités de glisse urbain pour tous. Il est proposé d'attribuer une 1ère partie de subvention pour le début de la saison 2026-2027 pour la pérennisation du projet de développement des activités de glisse urbaine au skatepark.	Convention en annexe 35
Total subvention de fonctionnement exceptionnel Imputation 31A03 – 30.10 – 65748			343 300 €					

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Fonctionnement – entretien courant d'équipements sportifs	ASSOCIATION NANTES BASKET HERMINE	103 000 €	39 600 €	39 600 €	109 200 €	104 200 €	L'association gère les installations sportives de basket de la salle Sainte-Marthe par bail emphytéotique conclu avec le propriétaire l'association pour le développement des oeuvres diocésaines de Loire-Atlantique (ADODLA). Cette subvention de 39 600 € est proposée pour l'entretien courant de la salle Sainte-Marthe et pour le fonctionnement de l'activité basket amateur pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 16
Fonctionnement – entretien courant d'équipements sportifs	ASSOCIATION DOJO NANTAIS	6 000 €	6 000 €	0 €	6 000 €	6 000 €	L'association développe un projet d'enseignement et de développement du judo et autres disciplines d'arts martiaux. Une partie de ses activités se déroulent dans une salle qu'elle gère dans le quartier des Batignolles. Cette subvention de 6 000 € est proposée pour l'entretien courant de cette salle des Batignolles pour la saison 2026-2027	Convention en annexe 18
Total subventions de fonctionnement – entretien courant Imputation 31A03 – 30.10 – 65748			45 600 €					
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTES GYM	50 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	27 500 €	L'équipe de Gymnastique Artistique Féminine (GAF) de l'association se maintient en division Nationale 1 ; cette subvention de 15 000 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 17
Sport de haut niveau	ASSOCIATION DOJO NANTAIS	20 000 €	10 000 €	12 000 €	26 000 €	23 000 €	L'équipe mixte de judo du "dojo nantais" se maintient en championnat Nationale 1 ; cette subvention de 10 000 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 18
Sport de haut niveau	ASSOCIATION RACING CLUB NANTAIS	50 000 €	23 000 €	21 000 €	42 000 €	38 500 €	L'équipe mixte d'athlétisme du "racing club nantais" évoluera en championnat Nationale 1A la saison prochaine ; cette subvention de 23 000 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 19
Sport de haut niveau	ASSOCIATION AMICALE LAIQUE PORT COMMUNEAU MOULIN	30 000 €	15 000 €	15 000 €	23 820 €	17 640 €	L'équipe féminine de basket de l'ALPCM se maintient en championnat Nationale 1 ; cette subvention de 15 000 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 20
Sport de haut niveau	ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ROGATIE NANTES	20 000 €	8 500 €	4 900 €	9 800 €	9 800 €	L'équipe féminine de basket de l'association St-Rogatien accède à la division Nationale 2 ; cette subvention de 8 500 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 21
Sport de haut niveau	ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ROGATIE NANTES	10 000 €	4 900 €	4 900 €	9 800 €	9 800 €	L'équipe masculine de basket de l'association St-Rogatien se maintient en championnat Nationale 3 ; cette subvention de 4900 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Sport de haut niveau	ASSOCIATION LEO LAGRANGE NANTES NATATION	30 000 €	5 390 €	5 390 €	10 780 €	10 780 €	L'association Léo Lagrange Nantes natation évolue en division nationale dans les championnats par équipe de natation artistique ; dans ce cadre, cette subvention de 5 390 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 22
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTES SPORTS DE GLACE	40 000 €	5 000 €	2 500 €	5 000 €	4 000 €	L'association Nantes sports de glace évolue en division nationale dans les championnats par équipe de patinage sur glace artistique ; dans ce cadre, cette subvention de 5 000 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la saison 2026-2027	
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NEC ESCRIME	25 000 €	11 500 €	12 220 €	21 560 €	21 560 €	Les équipes féminine et masculine du NEC escrime se maintiennent en division Nationale 1 de Fleuret ; cette subvention de 11500 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 23
Sport de haut niveau	ASSOCIATION SPORTIVE LA NANTAISE	35 000 €	13 500 €	12 000 €	28 150 €	34 300 €	L'association La Nantaise développe un projet de sa filière performance d'accès au haut niveau pour ses équipes de Gymnastique Rythmique (GR) et Gymnastique Artistique Masculine (GAM) ; cette subvention de 13 500 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 24
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTES TENNIS DE TABLE	40 000 €	20 000 €	20 000 €	32 250 €	24 500 €	L'équipe masculine du Nantes tennis de table se maintient en championnat Pro B de tennis de table ; cette subvention de 20 000 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027.	Convention en annexe 25
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTES SAINT JOSEPH TENNIS DE TABLE	20 000 €	4 165 €	6 125 €	6 685 €	6 370 €	L'équipe masculine du Nantes St-Joseph tennis de table en Entente avec le club de St-Sébastien-sur-Loire se maintient en Nationale 2 de tennis de table ; cette subvention de 4165 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} phase de la saison 2026-2027	Convention en annexe 26
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTES SAINT JOSEPH TENNIS DE TABLE	17 000 €	8 330 €	8 330 €	11 515 €	6 370 €	L'équipe féminine du Nantes St-Joseph tennis de table se maintient en championnat Nationale 2 de tennis de table ; cette subvention de 8330 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027.	Convention en annexe 26
Sport de haut niveau	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT MEDARD DE DOULON	17 500 €	8 330 €	8 330 €	20 580 €	16 660 €	L'équipe maculine de l'ASC St-Médard de Doulon se maintient en championnat Nationale 2 de tennis de table ; cette subvention de 8330 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} phase de la saison 2026-2027.	Convention en annexe 27
Sport de haut niveau	ASSOCIATION HOCKEY CLUB DE NANTES	12 000 €	5 250 €	5 250 €	10 500 €	10 500 €	L'équipe féminine du Hockey Club de Nantes en entente avec le club de Carquefou évolue en Nationale 1 de hockey sur gazon ; cette subvention de 5250 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 28

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Sport de haut niveau	ASSOCIATION HOCKEY CLUB DE NANTES	25 000 €	10 500 €	10 500 €	21 000 €	21 000 €	L'équipe masculine du Hockey Club de Nantes évolue en division Elite de hockey sur gazon ; cette subvention de 10 500 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 28
Sport de haut niveau	ASSOCIATION SNUC TENNIS	16 770 €	8 085 €	8 085 €	16 170 €	16 170 €	L'équipe masculine de tennis du SNUC évolue en division nationale Pro A ; cette subvention de 8 085 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 29
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTES NATATION	27 000 €	8 500 €	8 330 €	16 660 €	16 660 €	Les équipes féminine et masculine du Nantes Natation évoluent en Championnat de France de natation course ; cette subvention de 8500 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la 1 ^{ère} partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 30
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTAISE DE RUGBY FEMININ	7 500 €	750 €	0 €	13 750 €	5 880 €	L'équipe féminine de l'association nantaise de rugby féminin s'est qualifiée pour les phases finales de Fédérale 2 de rugby à XV lors de la fin de saison 2025-2026. Cette subvention 750 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour le dernier match de cette phase (équipe éliminée en 16ème de finale).	
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTAISE DE RUGBY FEMININ	10 500 €	6 500 €	0 €	13 750 €	5 880 €	L'équipe féminine de l'association nantaise de rugby féminin se maintient en Fédérale 2 de rugby à XV. Cette subvention 6 500 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la phase régulière de la saison 2026-2027.	
Sport de haut niveau	ASSOCIATION NANTES HOCKEY GLACE (NHG)	10 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	L'équipe féminine de hockey sur glace de l'association participera au championnat national Elite la saison prochaine. Cette subvention est proposée au titre du sport de haut niveau pour la saison 2026-2027	Convention en annexe 32
Sport de haut niveau	ASSOCIATION HANDBALL CLUB NANTAIS	48 675 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	L'association "handball club nantais" absorbe l'association "Nantes Loire féminin handball" pour constituer un club de handball féminin et masculin. L'équipe féminine évoluera en Nationale 1 cette saison 2026-2027 ; il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € au titre du sport de haut niveau pour la 1ère partie de saison 2026-2027	Convention en annexe 31
Sport de haut niveau	ASSOCIATION UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE	200 000 €	65 660 €	65 660 €	131 320 €	131 320 €	L'équipe masculine de cyclisme de l'UCNA évolue en 3ème Division Continentale. Cette subvention 65 660 € est proposée au titre du sport de haut niveau pour la fin de saison 2026 de cyclisme sur route.	Convention approuvée le 30/01/2026
Total subventions sport de haut niveau – Imputation 31A03 – 30.10 – 65748			276 860 €					

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Missions d'intérêt général	SOCIETE HOCKEY PRO NANTES	250 000 €	112 000 €	109 500 €			L'équipe seniors masculine de hockey sur glace s'est maintenue en Division 1 et évoluera donc à ce niveau pendant la saison 2026-2027. La société qui gère cette équipe réalise des missions d'intérêt général telles que celles mentionnées à l'article R113-2 du Code du sport : formation, perfectionnement et insertion des jeunes sportifs, actions d'éducation d'intégration ou de cohésion sociale, actions d'amélioration de la sécurité du public et prévention de la violence dans les enceintes sportives. Cette 1ère partie de subvention pour le début de la saison 2026-2027 est proposée dans le cadre des Missions d'Intérêt Général (MIG) assurées par le club.	Convention MIG en annexe 33
Missions d'intérêt général	SOCIETE STADE NANTAIS	620 000 €	198 200 €	198 200 €	395 150 €	286 400 €	La Société par Actions Simplifiée « Stade Nantais » créée en 2022 gère l'équipe seniors masculine qui évolue en championnat Fédérale1 de rugby à XV. Ce club réalise des missions d'intérêt général (MIG) telles que celles mentionnées à l'article R113-2 du Code du sport : actions de formation et de perfectionnement des jeunes sportifs, actions de prévention de la violence et des discriminations dans les enceintes sportives, prévention sur la thématique sport santé ainsi que des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale des jeunes notamment en quartiers prioritaires. Cette 1ère partie de subvention correspondant au début de la saison 2026-2027 est proposée dans le cadre de ces MIG assurées par le club.	Convention MIG en annexe 34
Total subventions Missions d'intérêt général Imputation 31A03 - 30.10 - 65742			310 200 €					
Fonction Sociale et de Solidarité du Sport	ASSOCIATION JAMET SPORTING CLUB BELLEVUE	6 000 €	6 000 €	0 €	6 000 €	6 000 €	L'association développe une école de judo pour les enfants du quartier Bellevue et ceux en proximité permettant une mixité des publics accueillis. Cette subvention est proposée pour la pérennisation du projet socio-sportif, notamment l'école de judo, développé dans le dojo du complexe sportif Daniel Praud	
Fonction Sociale et de Solidarité du Sport	ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE BELLEVUE FOOTBALL	50 000 €	21 500 €	9 000 €	18 000 €	17 820 €	Ce club de football implanté dans le quartier prioritaire Bellevue à Nantes compte 511 licenciés dont près de 40 dirigeants qui encadrent 6 équipes d'enfants catégories U7 à U12, 14 équipes de jeunes U13 à U19, 2 équipes seniors et 2 équipes foot loisirs. Plusieurs équipes jeunes évoluent en championnats régionaux et l'équipe 1ère seniors est en régionale 2. Outre l'organisation des entraînements et des compétitions chaque week-end pendant la saison sportive, le club développe des actions socio-sportives et éducatives pour accompagner les jeunes et les familles tout au long de l'année y compris pendant les vacances scolaires. Cette subvention de 21500 € est proposée pour la pérennisation du projet socio-sportif pour le début de la saison 2026-2027.	Convention en annexe 36

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Total subventions Fonction Sociale et de Solidarité du Sport Imputation 31A03 – 30.10 – 65748			27 500 €					
Emplois aidés	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES DERVALLIERES		3 311 €	0 €	0 €	1 419 €	L'association développe un projet socio-sportif autour de la pratique du football et du futsal. Elle accompagne 2 salariés en contrat unique d'insertion (CUI) à 20h hebdomadaire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 774 € pour le CUI du 19/06/2025 au 15/12/2026 et une subvention de 1 537 € pour le CUI allant du 01/12/2025 au 30/12/2026, soit une aide globale de 3 311 €	
Total subventions de fonctionnement – Emplois aidés Imputation 31A03 – 30.10 – 65748.EMPA			3 311 €					
Subvention Sportive Commune 2026	ASSOCIATION DOJO NANTAIS		1 542 €	16 513 €	19 400 €	19 647 €	Lors du calcul de la subvention sportive commune 2026 dont le montant a été voté le 30/01/2026, 155 licenciés n'ont pas été comptabilisés dans la bonne catégorie (jeunes). Un calcul a donc été effectué pour corriger cette erreur. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 1542€ à l'association Dojo nantais	- Avenant 2 en annexe 2 - Avenant 1, délibération 28 du 30/01/2026 - Convention, délibération 43 du 20/06/2025
Subvention Sportive Commune 2026	ASSOCIATION NANTES HOCKEY GLACE (NHG)		2 125 €	10 619 €	15 532 €	18 138 €	Lors du calcul de la subvention sportive commune 2026 dont le montant a été voté le 30/01/2026, 104 licenciés n'ont pas été comptabilisés et le club a déclaré des zones de déplacement erronées. Un calcul a donc été effectué pour corriger ces erreurs. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 2125€ à l'association NHG	- Avenant 3 en annexe 4 - Avenant 2, délibération 28 du 30/01/2026 - Avenant 1, délibération 22 du 05/12/2025 - Convention, délibération 43 du 20/06/2025
Subvention Sportive Commune 2026	LES NEPTUNES NANTES VOLLEY ASSOCIATION		690 €	18 192 €	19 933 €	20 436 €	Lors du calcul de la subvention sportive commune 2026 dont le montant a été voté le 30/01/2026, des titres de champion de France en volley-assis n'ont pas été comptabilisés par erreur. Un calcul a donc été effectué pour corriger cette erreur informatique. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 690 € à l'association Les Neptunes Nantes volley	- Avenant 2 en annexe 5 - Avenant 1, délibération 28 du 30/01/2026 - Convention, délibération 37 du 05/12/2025
Total Subvention Sportive Commune 2026 Imputation 31A03 – 30.10 – 65748.SSC			4 357 €					

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
--	------------------------------------	-------------------------	-------------------------	---	--	--	------------	----------------------

SUBVENTION SPORTIVE COMMUNE 2026 (SSC)

Subvention de fonctionnement pour les associations sportives scolaires et universitaires

Dans le cadre des activités USEP, UGSEL, UNSS et FFSU

Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 Associations sportives scolaires	ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DE LOIRE- ATLANTIQUE - USEP 44		10 697 €	0 €	9 003 €	8 922 €	L'USEP organise le sport scolaire et les rencontres sportives des écoles dans le département de Loire Atlantique. Cette subvention est proposée pour les activités organisées auprès des associations sportives des écoles nantaises du 1er degré, lors de l'année scolaire 2024-2025
	ASSOCIATION USEP LONGCHAMP		735 €	0 €	998 €	796 €	Les associations sportives (AS) des écoles nantaises du 1er degré affiliées à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) ont participé aux activités sportives proposées et organisées par l'USEP 44. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement "Subvention Sportive Commune" à chacune des associations ayant participé aux activités USEP durant l'année scolaire 2024-2025.
	ASSOCIATION USEP – LEDRU ROLLIN		1 918 €	0 €	2 728 €	2 295 €	
	ASSOCIATION USEP DE MONZIE		1 106 €	0 €	1 182 €	944 €	
	ASSOCIATION USEP GUSTAVE ROCH		1 204 €	0 €	1 311 €	1 074 €	
	ASSOCIATION REFORMES		672 €	0 €	381 €	855 €	
	ASSOCIATION ECOLE ELEMENTAIRE FRATERNITE		1 911 €	0 €	2 157 €	1 758 €	
	ASSOCIATION USEP ECOLE PRIMAIRE HAROUYS		1 204 €	0 €	1 326 €	1 198 €	
	ASSOCIATION USEP PRIMAIRE AMPERE		1 421 €	0 €	1 494 €	1 227 €	
	ASSOCIATION SCOLAIRE GASTON SERPETTE		343 €	0 €	732 €	254 €	
	ASSOCIATION SCOLAIRE URBAIN LE VERRIER (ULV44)		1 113 €	0 €	1 288 €	973 €	
	ASSOCIATION USEP RUE NOIRE		1 176 €	0 €	0 €	0 €	
Sous total SSC 2026 – activités USEP			23 500 €				

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 Associations sportives scolaires	ASSOCIATION UNION GENERALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE DE LOIRE-ATLANTIQUE - UGSEL 44		4 700 €	0 €	4 700 €	4 700 €	L'UGSEL 44 organise le sport scolaire et les rencontres sportives des écoles privées dans le département de Loire Atlantique. Cette subvention est proposée pour les activités organisées auprès des associations sportives des écoles nantaises du 1er degré, lors de l'année scolaire 2024-2025.	
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DON BOSCO		730 €	0 €	1 137 €	1 070 €	Les associations sportives (AS) des écoles nantaises du 1er degré affiliées à l'UGSEL ont participé aux activités sportives proposées et organisées par l'UGSEL 44. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement "Subvention Sportive Commune" à chacune des associations ayant participé aux rencontres sportives de l'UGSEL durant l'année scolaire 2024-2025	
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JEAN XXIII		1 635 €	0 €	1 597 €	1 427 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE MARCEL CALLO		840 €	0 €	876 €	824 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ND TOUTES JOIES		1 729 €	0 €	1 564 €	1 402 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE SAINT CLAIR		1 180 €	0 €	1 162 €	1 059 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE ST DONATIEN		1 618 €	0 €	1 148 €	1 065 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ST MARTIN		1 105 €	0 €	274 €	1 231 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE SAINTE CLAIRE		1 192 €	0 €	1 419 €	1 326 €		
	ASSOCIATION OGECE NOTRE DAME DE BON PORT		1 210 €	0 €	432 €	1 316 €		
	ASSOCIATION OGECE ST YVES		1 255 €	0 €	1 417 €	1 322 €		
	OGECE LA CHESNAIE – ECOLE STE AGNES		1 532 €	0 €	1 486 €	1 327 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINTE ANGELE		1 489 €	0 €	1 164 €	0 €		
	OGECE NOTRE DAME DES BATIGNOLLES		960 €					
	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE SAINTE-THERESE		1 080 €					
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE SAINT-NICOLAS		1 245 €						
Sous total SSC 2026 – activités UGSEL 1er degré			23 500 €					

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 Associations sportives scolaires	ASSOCIATION UNION GENERALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE DE LOIRE-ATLANTIQUE - UGSEL 44		500 €	0 €	500 €	500 €	L'UGSEL 44 organise le sport scolaire et les rencontres sportives des collèges et lycées privés dans le département de Loire Atlantique. Cette subvention est proposée pour les activités organisées auprès des associations sportives des établissements scolaires du 2nd degré, lors de l'année scolaire 2024-2025.	
	ASSOCIATION SPORTIVE CHAVAGNES		520 €	0 €	445 €	212 €	Les associations sportives (AS) des collèges et lycées nantais affiliées à l'UGSEL 44 ont participé aux activités sportives proposées et organisées par l'Union Générale et Sportive Libre. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement "Subvention Sportive Commune" à chacune des associations ayant participé aux rencontres sportives de l'UGSEL durant l'année scolaire 2024-2025.	
	ASSOCIATION LA VAILLANTE DE LA PERVERIE		884 €	0 €	614 €	768 €		
	ASSOCIATION LYCEE COLLEGE LOQUIDY		1 229 €	0 €	1 365 €	1 450 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE NOTRE DAME DE TOUTES AIDES		725 €	0 €	1 045 €	1 344 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EXTERNAT DES ENFANTS NANTAIS		692 €	0 €	155 €	240 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE SAINT STANISLAS		450 €	0 €	736 €	451 €		
Sous total SSC 2026 – activités UGSEL 2nd degré			5 000 €					
Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 Associations sportives scolaires	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE ARISTIDE BRIAND		163 €	0 €	157 €	157 €	Les associations sportives (AS) des collèges et lycées nantais affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ont participé aux activités sportives proposées et organisées par l'UNSS 44. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement "Subvention Sportive Commune" à chacune des AS nantaises ayant participé aux rencontres sportives de l'UNSS durant l'année scolaire 2024-2025	
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE CHANTENAY		220 €	0 €	227 €	222 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE CLAUDE DEBUSSY		171 €	0 €	163 €	157 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE GASTON SERPETTE		168 €	0 €	169 €	164 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE HECTOR BERLIOZ (ex-dénomination TALENCE)		153 €	0 €	152 €	144 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE LA COLINIÈRE		179 €	0 €	175 €	170 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE LA DURANTIÈRE		226 €	0 €	214 €	215 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE LA NOE LAMBERT		202 €	0 €	192 €	193 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE LIBERTAIRE RUTIGLIANO		149 €	0 €	139 €	130 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE SIMONE VEIL (ST JOSEPH DE PORTERIE)		178 €	0 €	172 €	174 €		

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 Associations sportives scolaires	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE SOPHIE GERMAIN (ex-dénomination GEORGES DE LATOUR)		242 €	0 €	220 €	204 €	Les associations sportives (AS) des collèges et lycées nantais affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ont participé aux activités sportives proposées et organisées par l'UNSS 44. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement "Subvention Sportive Commune" à chacune des AS nantaises ayant participé aux rencontres sportives de l'UNSS durant l'année scolaire 2024-2025	
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE STENDHAL		266 €	0 €	268 €	267 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE VICTOR HUGO		229 €	0 €	218 €	202 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE ALBERT CAMUS		131 €	0 €	128 €	136 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE CARCOUËT		128 €	0 €	124 €	126 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LES TIGRES DU LYCÉE CLEMENCEAU		154 €	0 €	149 €	150 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE GABRIEL GUIST'HAU		149 €	0 €	146 €	147 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE JULES VERNE		126 €	0 €	114 €	116 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE LA COLINIÈRE		204 €	0 €	191 €	180 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE LIVET		158 €	0 €	153 €	156 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE ILE DE NANTES NELSON MANDELA		180 €	0 €	181 €	152 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE POLYVALENT GASPARD MONGE – LA CHAUVINIÈRE		154 €	0 €	146 €	144 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE POLYVALENT LES BOURDONNIÈRES		233 €	0 €	224 €	231 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE PROFESSIONNEL FRANÇOIS ARAGO ENNA		173 €	0 €	168 €	165 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE PROFESSIONNEL L.A. DE BOUGAINVILLE		0 €	0 €	181 €	179 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE PROFESSIONNEL LÉONARD DE VINCI		176 €	0 €	170 €	172 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE JEUNE MARINE LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME		60 €	0 €	59 €	64 €		

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	Rappel montant 2025 sur dispositif similaire	Rappel montant 2024 sur dispositif similaire	Motivation	Convention / avenant
Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 Associations sportives scolaires	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE PROFESSIONNEL MICHELET		242 €	0 €	225 €	223 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NANTES CENTRE		186 €	0 €	175 €	0 €		
Sous total SSC 2026 – activités UNSS			5 000 €					
Subvention Sportive Commune (SSC) 2026 Associations sportives universitaires	ASSOCIATION LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DU SPORT UNIVERSITAIRE		5 288 €	0 €	5 341 €	4 683 €	La ligue régionale du sport universitaire organise le sport universitaire et les rencontres sportives dans les pays de la Loire dans le cadre de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) . Cette subvention est proposée pour les activités organisées auprès des associations sportives universitaires nantaises, lors de l'année universitaire 2024-2025	
	ASSOCIATION NANTES SPORT UNIVERSITE (ASUN)		1 943 €	0 €	2 020 €	2 098 €	Les associations sportives (AS) universitaires nantaises affiliées à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) ont participé aux activités sportives proposées et organisées par la Ligue des Pays de la Loire du sport universitaire. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement "Subvention Sportive Commune" à chacune des AS nantaises ayant participé aux activités FFSU durant l'année universitaire 2024-2025	
	ASSOCIATION SPORTIVE CENTRALE NANTES		998 €	0 €	1 017 €	1 179 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE AUDENCIA NANTES ECOLE MANAGEMENT		510 €	0 €	482 €	747 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DES ARTS ET METIERS DE NANTES (ICAM)		224 €	0 €	237 €	395 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE D'IMT ATLANTIQUE - NANTES		426 €	0 €	448 €	590 €		
	ASSOCIATION DES ETUDIANTS VETERINAIRES D'ONIRIS (AEVO)		196 €	0 €	204 €	231 €		
	ASSOCIATION BDS ISEN NANTES		158 €	0 €	149 €	0 €		
	ASSOCIATION SPORTIVE DES ETUDIANTS NANTAIS EN MASSO-KINESITHERAPIE ET PEDICURE PODOLOGUE		178 €	0 €	102 €	0 €		
	ASSOCIATION BDE AMOS		38 €	0 €	0 €	77 €		
	ASSOCIATION CORPOSTEO (ETUDIANTS IDHEO - INSTITUT D'OSTEOPATHIE NANTES)		41 €	0 €	0 €	0 €		
Sous total SSC 2026 – activités FFSU			10 000 €					
Total Subvention Sportive Commune (SSC) scolaires universitaires Imputation 31A03 – 30.10 – 65748.SSCE			67 000 €					

Politique publique des sports – dispositif	Nom/raison sociale du bénéficiaire	Montant demandé en 2026	Montant proposé au vote	Montant déjà versé en 2026 sur dispositif similaire	<i>Rappel montant 2025 sur dispositif similaire</i>	<i>Rappel montant 2024 sur dispositif similaire</i>	Motivation	Convention / avenant
Total 2ème répartition des subventions sports Conseil Municipal du 19/06/2026			1 391 033 €					

Projet de délibération n°15

Conseil municipal du 19 juin 2026

Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Attribution de subventions à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) et La Belle Cordée Nantaise - Approbation

*Monsieur Mathias MARY, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

1. Contexte et objectifs de l'expérimentation

L'expérimentation **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** constitue une démarche territoriale, partenariale et participative visant à résorber le chômage de longue durée. Encadrée par la loi du 14 décembre 2020, elle poursuit l'objectif de démontrer que la privation durable d'emploi et l'exclusion sociale qui en découle ne sont pas une fatalité.

Le dispositif repose sur le recrutement, en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps choisi et sans sélection, de personnes privées durablement d'emploi au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE). Les activités développées sont non concurrentes avec le tissu économique local et répondent aux besoins non satisfaits du territoire.

Par délibération du 8 décembre 2023, le Conseil municipal a autorisé la Ville de Nantes à candidater à l'expérimentation pour les quartiers Bottière–Pin Sec, Pilotière nord, Perray et Ranzay (pour partie), ainsi que les zones Nantes Est et Paridis.

Le territoire d'expérimentation consolidé est dénommé : « **Bottière – Pin Sec et Nantes Est pour le Droit à l'Emploi** ».

La candidature, déposée le 31 janvier 2024, vise l'accompagnement de 226 personnes éloignées de l'emploi et la création de 100 emplois supplémentaires à horizon 2030, soit environ vingt emplois par an, sous réserve des financements du Fonds d'expérimentation.

La candidature a reçu un avis favorable du Fonds d'expérimentation ainsi que du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. L'habilitation du territoire a été rendue effective par le décret du Conseil d'État n° 2025-262 du 21 mars 2025.

2. Bilan 2025

Depuis l'engagement du projet, 160 personnes privées durablement d'emploi et volontaires ont été accompagnées. Le taux de retour à l'emploi ou à la formation atteint 40 %, en s'appuyant sur la dynamique économique territoriale et la mobilisation de l'entreprise à but d'emploi.

Les avancées significatives constatées en 2025 sont les suivantes :

- **Création et développement de l'entreprise à but d'emploi BOREAL (« Bottière Revalorise l'Emploi avec les Acteurs Locaux »).**

Ouverte le 5 mai 2025, BOREAL développe des activités de réemploi textile, de services aux entreprises (stockage et sous-traitance) ainsi que des actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants. Elle emploie 23 personnes très éloignées de l'emploi en CDI à temps choisi. L'équipe d'encadrement et de direction est composée de 3 personnes.

À la fin de l'année 2025, le chiffre d'affaires atteint 5 000 € par équivalent temps plein issu de la privation

d'emploi, conformément aux préconisations du Fonds d'expérimentation, attestant de la viabilité économique actuelle de la structure.

- **Renforcement des compétences des salariés**

En amont de leur intégration, les 23 salariés ont bénéficié d'une formation « Prépa Clé Avenir » dispensée par le GRETA, avec le soutien de France Travail et de la Région. Par ailleurs, un cycle d'ateliers mutualisés avec le projet TZCLD de Rezé (quartier Château) a permis de former 20 volontaires à la communication en situation professionnelle et au réemploi.

- **Accompagnement en cours**

À la fin de l'année 2025, 73 volontaires sont engagés dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi. Dans ce cadre, l'ATDEC et La Belle cordée Nantaise sont fortement mobilisées pour la mise en œuvre d'actions de remobilisation, d'information collective et de suivi personnalisé. Des permanences et des temps forts sont organisés sur le territoire d'expérimentation, notamment au cœur du quartier Bottière Pin Sec à l'exemple de l'évènement annuel « La Grève du Chômage ».

3. Perspectives 2026

La mise en activité de l'entreprise à but d'emploi marque une nouvelle étape dans le déploiement de l'expérimentation. L'année 2026 devra permettre :

- la poursuite de la création d'emplois au sein de BOREAL, sous réserve des financements du Fonds d'expérimentation ;
- la mobilisation renforcée de la dynamique économique territoriale ;
- l'articulation étroite avec les partenaires de l'insertion et les dispositifs existants.

En l'absence de financements complémentaires du Fonds pour de nouvelles embauches en 2026, la Ville de Nantes et Nantes Métropole poursuivront la mobilisation de l'ensemble des leviers d'accompagnement vers l'emploi déployés sur le territoire.

Une attention particulière sera portée aux actions d'animation du droit à l'emploi : actions territoriales, démarches d'«aller-vers» et accompagnement des personnes privées d'emploi volontaires. Un nouveau plan d'action est défini en lien étroit avec l'ATDEC et La Belle Cordée Nantaise.

4. Soutien financier de la Ville

Au-delà de son engagement politique et de son accompagnement technique, la Ville de Nantes renouvelle son soutien financier aux côtés de Nantes Métropole.

Par délibération n°49 du 28 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé des conventions pluriannuelles 2025-2026 avec l'ATDEC et La Belle Cordée Nantaise. Un avenant a été également approuvé par délibération n°36 du 10 octobre 2025 pour la Belle cordée Nantaise.

Il est proposé, pour l'année 2026, d'attribuer :

- une subvention de 25 000 € à l'ATDEC, conformément à la convention pluriannuelle 2025-2026 et au montant sollicité par l'association ;
- une subvention de 30 000 € à La Belle Cordée Nantaise, conformément à la convention pluriannuelle 2025-2026 et au montant sollicité par l'association.

Pour mémoire, en 2025, les montants attribués étaient :

- 25 000 € à l'ATDEC ;
- 30 000 € à La Belle Cordée Nantaise (dont 20 000 € au titre de l'attribution initiale par délibération du 28/03/2025 et 10 000 € de soutien complémentaire attribué par délibération du 10/10/2025).

En 2024, les montants attribués étaient de 25 000 € pour l'ATDEC et 20 000 € pour La Belle Cordée Nantaise.

La Ville s'engage, à travers la présente délibération, à mobiliser l'ensemble des services utiles en appui à ce projet.

Les crédits sont inscrits au programme 81C2, chapitre 65, fonction 632.10, article 65748.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) au titre de l'année 2026 conformément aux termes de la convention pluriannuelle 2025-2026 approuvée par délibération du 28 mars 2025 ;
2. approuve l'attribution d'une subvention de 30 000 € à La Belle Cordée Nantaise au titre de l'année 2026 conformément aux termes de la convention pluriannuelle 2025-2026 approuvée par délibération du 28 mars 2025 et de son avenant approuvé par délibération du 10 octobre 2025 ;
3. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de délibération n°16

Conseil municipal du 19 juin 2026

Plan Communal de Sauvegarde - Présentation

*Monsieur Denis TALLEDEC, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 a rendu obligatoire la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) dans certaines communes soumises à des risques majeurs, dont Nantes. Ce dispositif permet, en complément de l'action des services de secours, d'organiser la réponse de la commune en cas de crise affectant son territoire : évènement climatique, inondation majeure de la Loire, accident technologique, incendie très important, par exemple.

Le Maire, en tant que directeur des opérations de secours au titre de ses pouvoirs de police générale, doit être en capacité de mettre en œuvre des mesures dites de « sauvegarde », comme l'alerte et l'information, l'évacuation, la mise à l'abri, le ravitaillement de populations, et de façon générale tout accompagnement de sinistrés.

Une première version du document a été approuvée en 2007, une seconde en 2012. Depuis, la commune a fait face à de nombreuses crises et le dispositif n'a cessé de s'adapter et de s'enrichir. Les retours d'expériences ont été capitalisés dans une nouvelle version du PCS approuvée par arrêté le 10 mars 2025 et présentée en Conseil Municipal le 28 mars 2025. Élargie à de nouveaux risques comme les cyberattaques ou les maladies vectorielles, son objectif est de s'appuyer sur un même dispositif de crise pour faire face à toutes les situations, pour lesquelles l'organisation courante de la collectivité n'est plus adaptée, ni suffisamment opérante.

Ce plan sera amené à évoluer régulièrement pour tenir compte des retours d'expérience afin d'assurer son caractère opérationnel dans la durée.

Cette refonte s'inscrit également dans une évolution réglementaire. La Loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021 qui vient renforcer notre modèle de sécurité civile, implique une mise à jour des PCS, afin de les articuler avec le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), désormais obligatoire et piloté par la métropole. Le PICS Nantes Métropole a été approuvé par arrêté signé conjointement par la présidente et les 24 maires le 15 janvier 2026. Il a été présenté en conseil municipal de Nantes le 10 octobre 2025.

En 2026, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui fait réglementairement partie du Plan communal de sauvegarde, a été également révisé et mutualisé à l'échelle des 24 communes de la Métropole. Il permet de sensibiliser l'ensemble de la population nantaise et métropolitaine aux risques du territoire et aux comportements qui sauvent.

Conformément à l'article R.731-3 du code de la sécurité intérieure, après le renouvellement général des conseils municipaux, le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde de Nantes ;

2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.